

**LYON PART-DIEU**

**PROJET DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)  
DE LYON PART-DIEU ET PROJET DE CREATION DE LA VOIE L**

## **BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE SYNTHÈSE GLOBALE**

**Juin-octobre 2013**



# SOMMAIRE

<b>I. PROJET DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LYON PART-DIEU ET PROJET DE LA VOIE L .....</b>	<b>5</b>
I.I. LES OBJECTIFS DES PROJETS .....	5
I.II. L'ORGANISATION DES ETUDES .....	5
I.III. LES DETAILS DES AMENAGEMENTS.....	6
<b>II. LES MODALITES DE CONCERTATION : UNE DEMARCHE COMMUNE A TOUS LES AMENAGEMENTS.....</b>	<b>12</b>
II.I. LE CADRE REGLEMENTAIRE .....	12
II.II. LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION .....	13
II.III. LES ACTIONS DE CONCERTATION .....	14
<b>III. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION ....</b>	<b>20</b>
III.I. LE NOMBRE DE CONTRIBUTIONS .....	20
III.II. LES MOYENS D'EXPRESSIONS UTILISES .....	20
III.III. LES ACTEURS DE LA CONCERTATION .....	21
III.IV. LE CONTENU DES CONTRIBUTIONS .....	21
III.V. L'INFORMATION SUR LA CONCERTATION .....	25
<b>IV. LA SYNTHESE DU BILAN QUALITATIF POUR LES 3 MAITRES D'OUVRAGES .....</b>	<b>28</b>
IV.I. L'OPPORTUNITE .....	28
IV.II. LES ENJEUX DU PROJET ET LES AMENAGEMENTS PROPOSES .....	28
IV.III. LES TRAVAUX .....	28
IV.IV. LE REAMENAGEMENT DE LA GARE .....	29
IV.V. LES ACCES POMPIDOU .....	29
IV.VI. LES ESPACES PUBLICS .....	29
IV.VII. L'INTERMODALITE .....	29
IV.VIII. LA VOIE L.....	30
<b>V. LA SUITE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....</b>	<b>30</b>
ANNEXES.....	31

# INTRODUCTION

**La gare de la Part Dieu a été mise en service le 13 juin 1983 dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain de la ZAC de La Part Dieu.** Elle avait alors pour fonction principale l'accueil des TGV Paris-Lyon. Depuis, en plus d'être plus d'être un lieu d'accueil des trains et des voyageurs, cette gare assure également une fonction de traversée urbaine entre l'Est et l'Ouest du quartier.

Au fil du temps, elle est devenue une gare majeure du réseau ferré régional, national et européen ainsi qu'un équipement central du quartier de la Part-Dieu. A ce titre, elle est constitutive d'un important Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) qui réunit trains, transports en commun : métro B, lignes de tramway T1 et T4, lignes de bus et trolleybus C1 et C2 notamment, liaison avec l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry Rhônexpress, autocars interurbains, 2 roues, taxis, voitures de particuliers et piétons... Elle est ainsi une porte d'entrée dans la métropole et dans la région Rhône-Alpes.

Cette gare a la particularité d'avoir été conçue après l'implantation d'autres équipements structurants du quartier (bibliothèque, centre commercial, métro...). Son insertion urbaine et notamment ses modalités d'accès manquent de lisibilité. **De plus, du fait de ses caractéristiques et du développement de ses usages, la gare et le PEM ne fonctionnent pas de manière optimale :**

- De façon générale, la gare et ses quais sont saturés. Le hall de la gare est utilisé tant par les usagers en transit Est-Ouest que par les voyageurs ferroviaires, ce qui densifie les flux ;
- l'insertion urbaine et l'accessibilité du site sont insuffisants pour un pôle d'échanges de cette importance ;
- l'offre commerciale et de services est globalement inadaptée notamment pour les espaces intermodaux (gare routière...) et doit être complétée avec une offre plus moderne répondant davantage aux attentes diversifiées des voyageurs.

Ces dysfonctionnements ne feront qu'amplifier au fil du temps : initialement prévu pour accueillir 35 000 usagers par jour, le hall de la gare en accueille aujourd'hui plus de 120 000. Les études réalisées par les partenaires du projet prévoient plus de 220 000 usagers d'ici 2030, et près de 300 000 montées et descentes d'usagers des Transports en Communs Urbains par jour à cet horizon.

Face à ces constats, **il est apparu nécessaire de restructurer et réaménager le Pôle d'Echanges Multimodal de Lyon Part Dieu dans le cadre d'un projet global.** Différents aménagements sont envisagés (agrandissement de la gare, réaménagement des espaces publics et des voiries, nouveaux accès aux quais, stationnements vélos, gare routière, stations de taxi, pôle éco-mobilité, places de parking... ).

Par ailleurs, Au delà du périmètre du PEM, **l'aménagement de la gare de la Part-Dieu - qui apparaît comme un élément central du système ferroviaire lyonnais - doit participer à désengorger le réseau autour de Lyon** que l'on nomme de ce fait Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL). Ce noeud nécessite en effet des aménagements à court, moyen et long terme (2030 et au-delà) afin d'améliorer la qualité des services ferroviaires à l'échelle métropolitaine et régionale (TER) ainsi qu'à l'échelle nationale et européenne (TGV) notamment. Une première étape consiste à créer une douzième voie en gare de Lyon Part Dieu, dite voie L.

L'étude de ce projet est menée par Réseau Ferré de France dans le même temps que le projet de PEM. En termes de concertation, RFF et les différents maîtres d'ouvrage du PEM ont choisi de mener une démarche commune au projet de voie L et au PEM. Sur ce plan, ces deux projets sont soumis au même cadre réglementaire

Ces projets font appel à 3 maîtrises d'ouvrages principales : le Grand Lyon, SNCF – Gares & Connexions et Réseau Ferré de France, qui ont décidé de coordonner leur travail d'études et de concertation.

**Le présent document constitue la synthèse générale des bilans de concertation rédigés par le Grand Lyon, SNCF – Gares & Connexions et RFF.**

Il se présente en 5 parties :

- Le rappel du projet soumis à concertation
- La présentation des modalités de concertation
- Le bilan quantitatif
- Le bilan qualitatif concernant l'ensemble des aménagements
- La suite du processus

## I. LE PROJET DE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LYON PART-DIEU ET LE PROJET VOIE L

*Pour plus d'information sur le projet, vous pouvez vous reporter au dossier de concertation.*

## I.I. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de restructuration du PEM comporte trois objectifs principaux :

- le desserrement et la désaturation du pôle d'échanges, pour augmenter sa capacité ;
  - le renforcement des intermodalités, pour fluidifier et faciliter les échanges ;
  - l'intégration dans le projet urbain de la Part-Dieu et dans un schéma d'accessibilité repensé, pour assurer les liens entre le PEM et le quartier de manière optimale.

Le projet de la voie L vise

- l'amélioration de la qualité de service pour les usagers du ferroviaire dans le NFL.

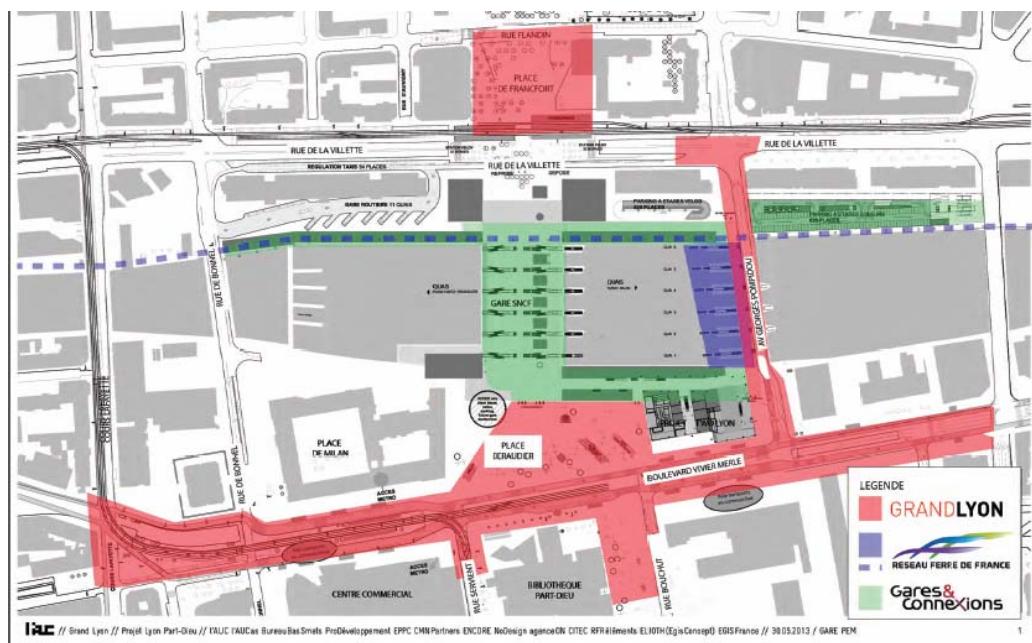
## I.II. L'ORGANISATION DES ETUDES

## > TROIS MAITRES D'OUVRAGES

Du fait des multiples aménagements envisagés (places de parking, gare routière, places de taxi, pôle éco-mobilité, agrandissement de la gare, nouveaux accès aux quais, nouvelle voie... ) le projet fait appel à différentes maîtrises d'ouvrages (MOA) :

- **le Grand Lyon** est maître d'ouvrage des espaces publics et des voiries ;
  - **SNCF Gares & Connexions** (branche de la SNCF créée en 2009 pour la gestion et le développement des gares françaises) est maître d'ouvrage de la gare ;
  - **Réseau Ferré de France** (RFF) est maître d'ouvrage des quais et des accès depuis l'avenue Pompidou et de la voie L.

Répartition par maître d'ouvrage – tranche 1 du projet



## I.III. LES DETAILS DES AMENAGEMENTS QUI COMPOSENT LE PROJET DE PEM

Maître d'ouvrage :



### Une gare plus grande et plus fonctionnelle

Le projet prévoit à terme le doublement de la surface d'accueil de la gare, de 15.000 m<sup>2</sup> à 33.000 m<sup>2</sup>. La surface sera agrandie par son avancée à l'Est et à l'Ouest et grâce à la création de galeries déambulatoires de services et commerces latéralement aux voies ferrées.



Au-delà de l'augmentation de la surface, le projet propose de mieux organiser les espaces au sein de la gare. Ainsi le hall actuel sera libéré de la plupart des commerces et services qui seront installés dans les galeries latérales.

Maîtres d'ouvrage :



### Le renforcement des intermodalités

Ces aménagements, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon et de Gares & Connexions nécessitent deux tranches de travaux.

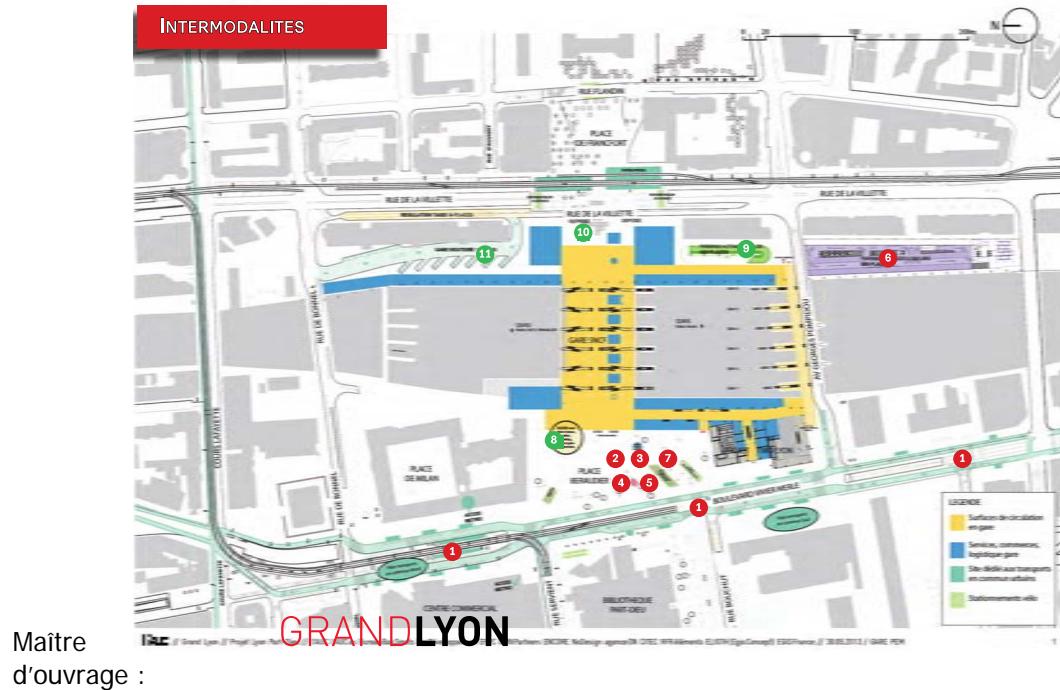
#### En tranche 1 :

1. le réaménagement des quais pour les bus sur le boulevard Vivier Merle, répartis en deux pôles, autour de la station tramway T1, et un nouveau pôle entre la rue Bouchut et l'avenue Pompidou ainsi qu'entre l'avenue Pompidou et la rue Paul Bert, et rue Desaix ;
2. la création d'une vélostation en sous-sol de la Place Béraudier ;
3. la création d'un parking 2 roues motorisées en sous-sol de la Place Béraudier ;
4. la création d'un parking longue durée dans le sous-sol de la Place Béraudier ;
5. la relocalisation de la dépose minute Ouest sous la place Béraudier ;
6. la relocalisation des parkings loueurs dans un seul parking dans la Cour Villette au Sud de Pompidou,
7. le réaménagement de la station taxi dans le sous-sol de la Place Béraudier en complément de celle située côté Villette.

#### En tranche 2 :

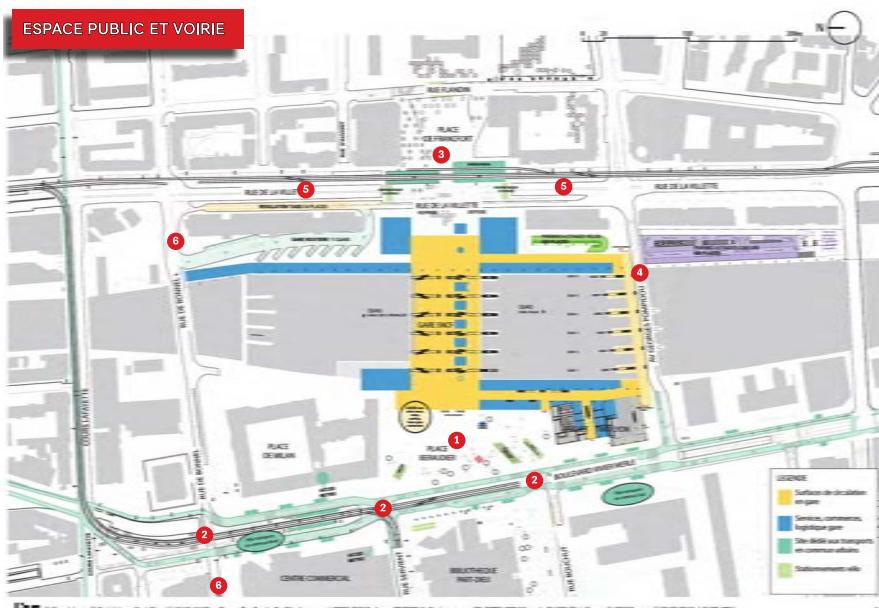
8. la reprise de l'accès au métro depuis la place Béraudier, intégré à la gare ;
9. la création d'une vélostation Cour Villette Sud ;

10. la relocalisation de la dépose minute actuellement située sur la Place de Francfort côté Est de la gare, en sous-sol côté Villette ;
11. la relocalisation de la gare routière actuellement située sur la Place de Francfort côté Est de la gare, dans la Cour Villette Nord.



### Le réaménagement des espaces publics et des voiries

Pour intégrer le PEM dans le projet urbain de la Part-Dieu, le projet prévoit d'aménager une gare place-publique reliant l'Est et l'Ouest du quartier, de la Place Béraudier à la Place de Francfort. Elle offrira ainsi de nouvelles perspectives vers les rues Bouchut et Servient qui seront restructurées. Des aménagements sont envisagés place Béraudier, boulevard Vivier Merle, place de Francfort, avenue Pompidou, rue de la Villette et rue de Bonnel (cf. dossier de concertation pour plus de détails).



Maître d'ouvrage : **GRANDLYON**

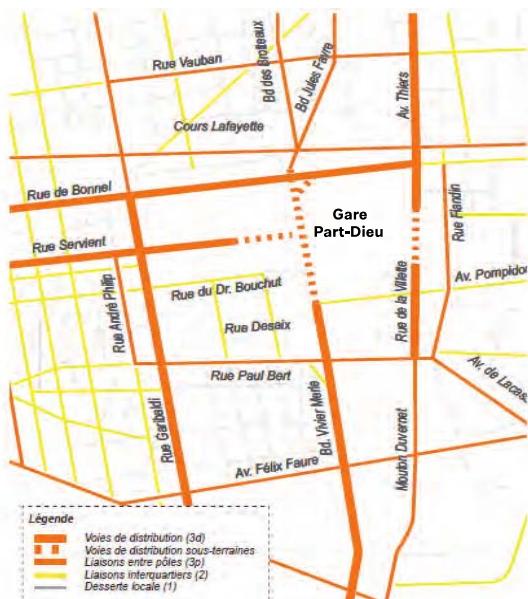
## Les itinéraires d'accès en deux roues, transports en commun urbains de surface et voiture

### Circulation des voitures : un nouveau système

Les itinéraires d'accès en voiture particulière visent à maîtriser les traversées des voies ferrées et le transit à travers le quartier pour y favoriser les modes alternatifs et garantir un accès direct depuis le périphérique, à une échelle plus large.

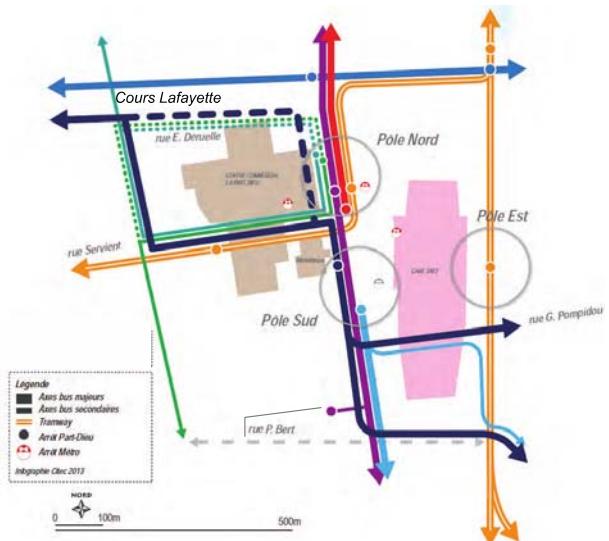
L'avenue Pompidou passe ainsi de 4 à 2 voies, le tourne-à-gauche sur le boulevard Vivier Merle vers la rue Servient est reporté vers la rue Bouchut, prolongée depuis Vivier Merle. La création d'un parking côté Béraudier, accessible depuis Vivier Merle et en sortie vers Servient et Garibaldi, permet ainsi aux usagers en provenance du sud et l'ouest de l'agglomération de ne pas franchir les voies ferrées dans le cœur de la Part Dieu.

Les déposes et reprises taxis seront maintenues des deux côtés de la gare, au niveau de la rue de la Villette et sous la Place Béraudier.



### Transports en commun urbains : un nouveau système de circulation

Les transports en commun de surface bénéficient d'une surface dédiée sur l'avenue Vivier Merle entre les rues Bonnel et Bouchut, avec la suppression de la circulation automobile entre Servient et Bouchut. Le décalage de la trémie Vivier Merle plus au sud permet également de libérer l'espace entre les rues Bouchut et Pompidou au profit, notamment, des transports en commun et des piétons. Le projet est cohérent avec celui de mise à double site propre de C3. L'objectif est également de développer les couloirs de bus et les priorités aux feux sur les voies d'accès au quartier afin d'améliorer l'efficacité des TC en accès au quartier.



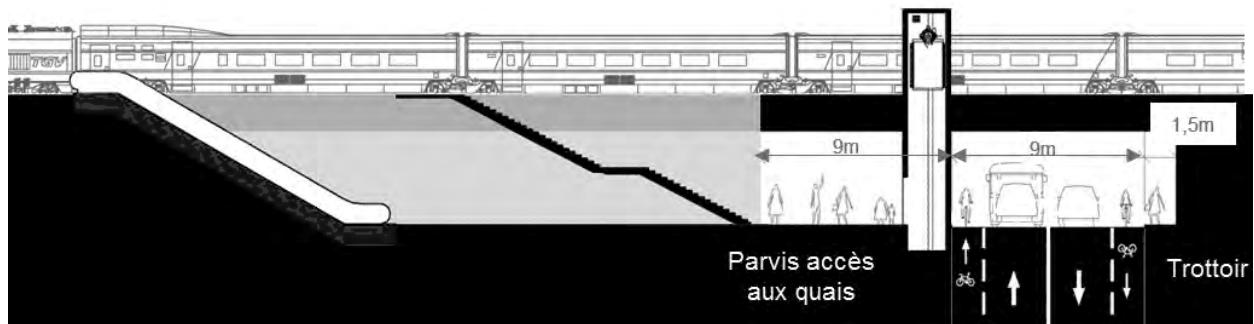
## Vélos

Les itinéraires d'accès en vélo sont améliorés, en lien avec la création des deux vélostation, avec la création d'un itinéraire sécurisé sur Vivier Merle et sur Pompidou. Ceux-ci sont reliés aux itinéraires prévus dans le plan « modes doux » du Grand Lyon.

Maîtres d'ouvrage : **RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE** **GRAND LYON**

### Un nouvel accès aux quais depuis l'avenue Pompidou

Cet aménagement est sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon et de Réseau Ferré de France. Il permet de desservir les 6 quais existants au moyen d'un escalier fixe, d'un escalator et d'un ascenseur placés dans des espaces à aménager à l'intérieur des culées existantes de l'ouvrage ferroviaire.



Réseau Ferré de France

Grand Lyon

## La localisation des nouveaux accès Pompidou



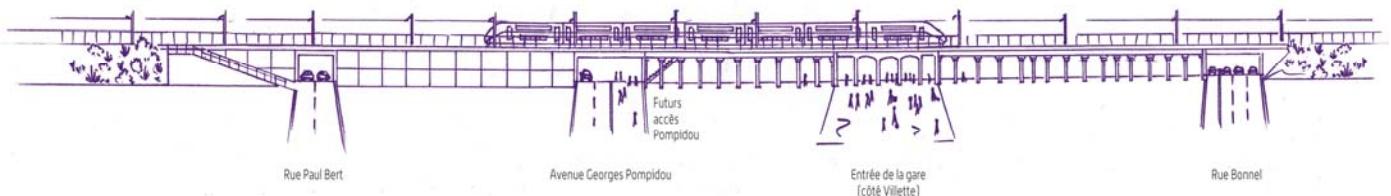
Maîtres d'ouvrage :  RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

### Une nouvelle voie L



Pour disposer d'une voie de 400m à quai (permettant l'accueil de 2 TGV raccordés), il est nécessaire de réaliser une voie d'une longueur totale de 800m. Cette nouvelle voie utilisera le même quai que la voie K. Celui-ci sera élargi.

La voie L sera positionnée entre le cours Lafayette (au nord) et la rue Paul Bert (au sud). Elle franchira ainsi : la rue Bonnel, la gare, l'avenue Pompidou, la rue Paul Bert.



Ce positionnement nécessite la création d'une nouvelle infrastructure supportant la voie. La voie L sera ainsi en estacade entre l'avenue Pompidou et la rue de Bonnel et en ouvrage de soutènement et en remblais pour les autres sections.



## **II. LES MODALITES DE CONCERTATION : UNE DEMARCHE COMMUNE A TOUS LES AMENAGEMENTS**

### **II.I. LE CADRE REGLEMENTAIRE**

Les projets qui composent le Pôle d'Echanges Multimodal de Lyon Part Dieu et la voie L sont soumis à une concertation préalable réglementaire au titre des articles L. 300-2 et R. 300-1 du Code de l'Urbanisme.

#### **> L'ARTICLE L.300-2**

L'article L.300-2 I concerne les communes ; les articles L.300-2 II et III indiquent que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les autres acteurs publics ayant l'initiative d'opérations d'aménagements sont tenus aux mêmes obligations que les communes.

Les trois maîtres d'ouvrage doivent donc organiser « *une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté ou toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune*

 ».

A l'issue de la procédure, ils doivent faire approuver le bilan de la concertation par leurs organes délibérants.

#### **> L'ARTICLE R.300-1**

Cet article indique que les opérations d'aménagement réalisées par les communes et les autres personnes publiques, qui sont soumises aux obligations prévues par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, sont les suivantes :

- au § 2 : « *la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 million d'euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* » ;
- au § 4 : « *la création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1,9 million d'euros* ».

## II.II. LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

### > UNE DEMARCHE UNIQUE PILOTEE PAR LE GRAND LYON

En raison de la cohérence des calendriers des différents projets, de leur proximité géographique et de leur objectif conjoint, les maîtres d'ouvrage (Grand Lyon, SNCF- Gares & Connexions et Réseau Ferré de France) ont mené une démarche de concertation préalable commune.

Ceux-ci sont convenus, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations et, d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté urbaine de Lyon.

Chaque maître d'ouvrage arrête le bilan sur l'opération le concernant, et la Communauté urbaine du Grand Lyon délibère sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de coordonnateur de la concertation.

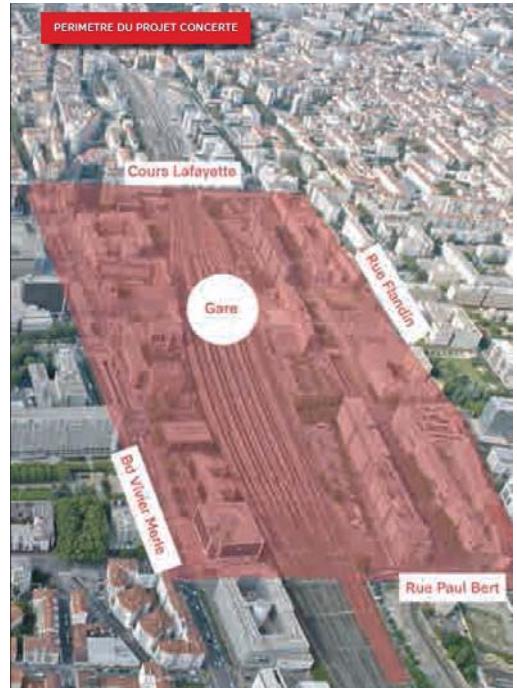
La concertation sur le projet de PEM a également été coordonnée avec la concertation sur le projet de création d'une nouvelle voie en gare de Lyon Part-Dieu, la voie L.

### > UN PERIMETRE DE CONCERTATION LARGE

Le périmètre règlementaire de la concertation couvre le territoire sur lequel les aménagements sont envisagés. Il est présenté ci-contre.

Toutefois, au vu des enjeux soulevés par le projet, les maîtres d'ouvrage ont souhaité élargir l'information et solliciter une plus large participation. Ainsi, un dossier de concertation et un registre d'expression ont été mis à disposition du public :

- dans l'ensemble des mairies des communes du Grand Lyon ;
- dans les mairies d'arrondissements de la Ville de Lyon ;
- à l'Hôtel de la Communauté Urbaine ;
- à la Gare de Lyon Part Dieu.



Des pages dédiées sur les sites internet de la Communauté urbaine, Réseau Ferré de France et SNCF Gares & Connexions, une adresse postale et une adresse mail dédiées ont également été mises en ligne de façon à élargir le périmètre de la concertation.

### > TROIS OBJECTIFS

La démarche a eu pour objectif de :

- partager les enjeux du projet avec les acteurs et partenaires des projets, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations du périmètre et les autres personnes concernées ;
- présenter les intentions de chacun des maîtres d'ouvrage concernant ses différents aménagements ;
- permettre à tous les publics d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

#### > 4 MOIS ½ DE CONCERTATION

La présente concertation a été menée du 17 juin 2013 au 29 octobre 2013.

### II.III. LES ACTIONS DE CONCERTATION

#### > LA DEFINITION ET LA PREPARATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Pour définir les modalités de concertation, chaque maître d'ouvrage a délibéré sur les objectifs, les modalités et le périmètre de la concertation :

- **SNCF - Gares & Connexions** : 30 avril 2013
- **Le Grand Lyon** : 27 mai 2013
- **Réseau Ferré de France** : 17 mai 2013

Les délibérations sont jointes en annexe du présent document.

#### > L'ANNONCE DE L'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

L'information de l'ouverture de la concertation s'est faite par :

- un avis administratif paru dans « Le Progrès », le 29 mai 2013 ;
- un communiqué de presse paru le 11 juin 2013 (voir annexe) ;
- un affichage (1) en gare de La Part Dieu, du 1er au 17 juin 2013, soit durant 15 jours avant le début de la concertation (voir annexe) ;
- un affichage (2) en gare de la Part-Dieu invitant à s'exprimer.

- une information sur des pages dédiées des sites internet de chaque maître d'ouvrage.



La concertation sur le projet de voie L a reposé en grande partie sur les mêmes actions que celles propres aux aménagements du PEM. Les documents d'information, les actions de communication sur l'ouverture et la fermeture de la concertation, les réunions, les outils d'expression présentés ci-avant visaient donc des échanges sur le PEM mais aussi sur le projet de voie L. Mais malgré cette coordination des actions de concertation, la démarche propre à la voie L reste de l'entièr responsabilité de RFF et dispose de quelques modalités spécifiques et d'un bilan de concertation dédié.

Réseau Ferré de France a porté la concertation sur ce projet en dehors du périmètre du PEM, sur le territoire Rhône-Alpin et au-delà. L'objectif était de recueillir les avis sur ce projet et sur les enjeux fonctionnels pour le réseau ferroviaire autour de Lyon. Les actions suivantes ont été entreprises :

- la diffusion d'un document 6 pages d'information avec document d'expression dans les mairies des principales gares du réseau et auprès des acteurs institutionnels actifs sur le sujet du NFL ;
- une affiche informant de la démarche de concertation transmise aux mêmes acteurs ;
- une page dédiée sur le site internet de RFF ;
- un bilan de concertation dédié.

## > L'INFORMATION DU PUBLIC

### Le dossier de concertation

Les projets de PEM et de voie L ont été présentés de façon détaillée dans un dossier de concertation de 44 pages. Il comprend notamment une présentation des modalités de concertation, une synthèse des enjeux et des objectifs du projet et la présentation des divers aménagements envisagés.

Il a été mis à disposition du public :

- dans l'ensemble des mairies du Grand Lyon ;
- dans l'ensemble des mairies d'arrondissements ;
- à l'Hôtel de la communauté urbaine ;
- et à l'accueil de la gare.

Il était également disponible en téléchargement sur les sites internet de chaque maître d'ouvrage (cf. ci-après).

Enfin, il a parfois été remis ou envoyé sur demande formulée par e-mail, courrier ou directement à la Mission Part-Dieu.



### Les sites internet des 3 maîtres d'ouvrage

Les modalités de concertation et les diverses actions mises en œuvre ont été présentées sur les sites internet de chaque maître d'ouvrage. Des pages dédiées ont également permis de télécharger les documents supports de la concertation.

- **Le Grand Lyon**

- le site internet de la communauté urbain : <http://www.grandlyon.com/Gare-Lyon-Part-Dieu.5611.0.html>
- le site internet dédié au projet de renouvellement du quartier de Lyon Part Dieu : <http://www.lyonpart-dieu.com/lexperience-lyon-part-dieu/un-territoire-de-projets/gare-ouverte/#.UoN-xJSYBch>

Dans ces pages, il était possible de télécharger le dossier de concertation.

- **SNCF – Gares & Connexions**

- <http://www.gares-connexions.com/fr/gares-du-futur/gares-se-transforment/la-gare-de-lyon-part-dieu>

A cette page, il était possible de télécharger :

- le communiqué de presse d'ouverture de la concertation ;
- l'affiche d'annonce de l'ouverture de la concertation préalable ;
- l'affiche invitant les usagers de la gare de La Part Dieu à s'exprimer ;
- l'affiche informant de la clôture de la concertation ;
- le dossier de concertation.

- Réseau Ferré de France

- [http://www.rff.fr/fr/le-reseau/pres-de-vous/regions/rhone-alpes-auvergne/actualites-972/pole-d-echanges-multimodal-lyon?var\\_mode=](http://www.rff.fr/fr/le-reseau/pres-de-vous/regions/rhone-alpes-auvergne/actualites-972/pole-d-echanges-multimodal-lyon?var_mode=)

A cette page, il était possible de télécharger :

- le communiqué de presse d'ouverture de la concertation ;
- l'affiche d'annonce de l'ouverture de la concertation préalable ;
- le dossier de concertation.

## > LES MOYENS D'EXPRESSION

### L'expression écrite

Pour favoriser l'expression du public, différents outils ont été mis à disposition :

- **des registres d'expression** ont été mis en place avec les dossiers de concertation :
  - au sein de l'ensemble des communes du Grand Lyon ;
  - au sein de l'ensemble des mairies d'arrondissements de la Ville de Lyon;
  - à l'Hôtel de la Communauté Urbaine ;
  - à l'accueil de la gare.
- **une adresse e-mail dédiée** a été créée : [concertation-garepartdieu@grandlyon.org](mailto:concertation-garepartdieu@grandlyon.org)
- **une adresse postale** était mise à disposition :

Mission Lyon Part Dieu/Communauté Urbaine de Lyon  
20 rue du lac  
BP 3103  
69399 Lyon Cedex 03

## Les réunions

2 réunions ont été organisées afin d'assurer des échanges directs avec les acteurs du territoire :

- une réunion sur invitation avec les acteurs institutionnels (liste des invités en annexe) : le 2 juillet 2013 de 18h30 à 21h00 en mairie du 3ème arrondissement de la ville de Lyon. Environ 100 personnes étaient présentes ;
- une réunion publique : le 12 septembre 2013, de 18h30 à 21h00, au Palais de la Mutualité Lyon 3ème. Environ 350 personnes étaient présentes.

Ces réunions ont donné lieu à une présentation du projet et ont permis l'organisation d'échanges directs avec le public. Grâce à des comptes-rendus détaillés, des avis, questions et remarques ont pu être recueillis.

## > L'ANNONCE DE LA CLOTURE DE LA CONCERTATION

Les trois maîtres d'ouvrage ont informé de la clôture de la concertation de la même façon que pour l'ouverture :

- un avis administratif paru dans « Le Progrès », le 14 octobre 2013 ;
- un affichage (1) en gare de La Part Dieu, du 15 au 29 octobre 2013, soit durant 15 jours avant la fin de la concertation (voir annexe) ;
- une information sur des pages dédiées des sites internet de chaque maître d'ouvrage :
  - o Grand Lyon : <http://www.grandlyon.com/Info.1164+M59853033cfc.0.html>
  - o SNCF – Gares & Connexions : <http://www.gares-connexions.com/fr/gares-du-futur/gares-se-transforment/la-gare-de-lyon-part-dieu> (communiqué de presse et affiche en téléchargement)
  - o RFF : [http://www.rff.fr/fr/le-reseau/pres-dechez-vous/regions/rhone-alpes-auvergne/actualites-972/pole-d-echanges-multimodal-lyon-9232?var\\_mode](http://www.rff.fr/fr/le-reseau/pres-dechez-vous/regions/rhone-alpes-auvergne/actualites-972/pole-d-echanges-multimodal-lyon-9232?var_mode)

### avis administratif



### affiche



## > LE(S) BILAN(S) DE LA CONCERTATION

Comme précisé dans les décisions arrêtant les modalités de la concertation, cette démarche donne lieu à 5 documents appelés bilans de la concertation :

- un bilan de la concertation concernant les aménagements de l'espace public, des voiries et de l'intermodalité rédigé par le Grand Lyon ;
- un bilan de la concertation concernant les aménagements de la gare rédigé par SNCF – Gares & Connexions ;
- un bilan de concertation concernant les nouveaux accès via l'avenue Pompidou, rédigé par Réseau Ferré de France ;
- un bilan de concertation concernant la voie L, rédigé par RFF,
- une synthèse générale de la concertation rédigée par le Grand Lyon.

Ces documents sont construits de manière identique en ce qui concerne la présentation des projets, les modalités de concertation et le bilan quantitatif. Ils sont différenciés par les éléments qualitatifs et les enseignements tirés par chaque maître d'ouvrage.

## III. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

### III.I. LE NOMBRE DE CONTRIBUTIONS

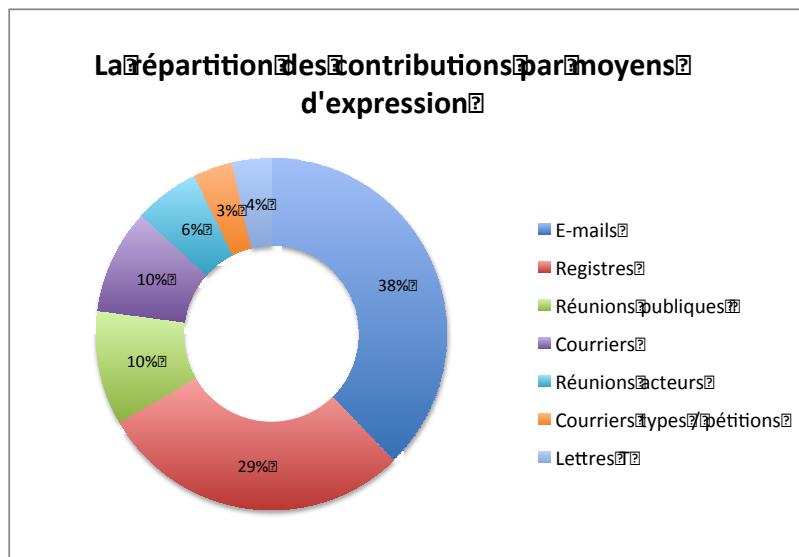
La concertation a donné lieu à 148 contributions dont 104 spécifiquement sur le PEM, 27 communes au PEM et la voie L, et 17 spécifiques à la voie L.

<b>Contributions total</b>	<b>148</b>
Contributions sur les aménagements du PEM	104
Contributions sur les projets de PEM et de voie L	27
Contributions sur le projet de voie L	17

Au sein des 131 contributions PEM, 416 avis (ou prises de positions) ont été formulés. Au sein des 44 contributions qui ont mentionné le projet de création de la voie L on comptabilise 61 avis.

Les débats ont donc été particulièrement riches. D'ailleurs, de nombreuses contributions écrites comportaient plusieurs pages.

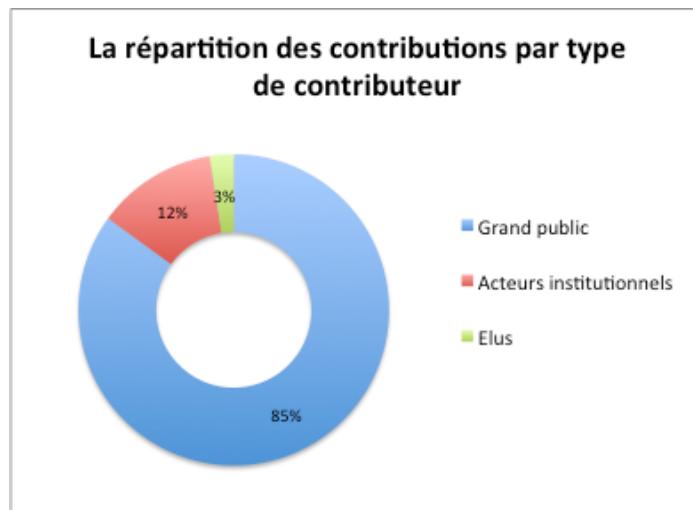
### III.II. LES MOYENS D'EXPRESSIONS UTILISÉS



Les participants se sont majoritairement exprimés par e-mail. Si les contributions via les registres ont été importantes, la plupart émanent du registre déposé en gare de Lyon Part-Dieu (seuls 3 autres comportaient des avis) et sont en grande partie « hors sujet » puisque ce dernier a été en quelque sorte considéré comme un « cahier de doléances » par les voyageurs de passage en gare.

### **III.III. LES ACTEURS DE LA CONCERTATION**

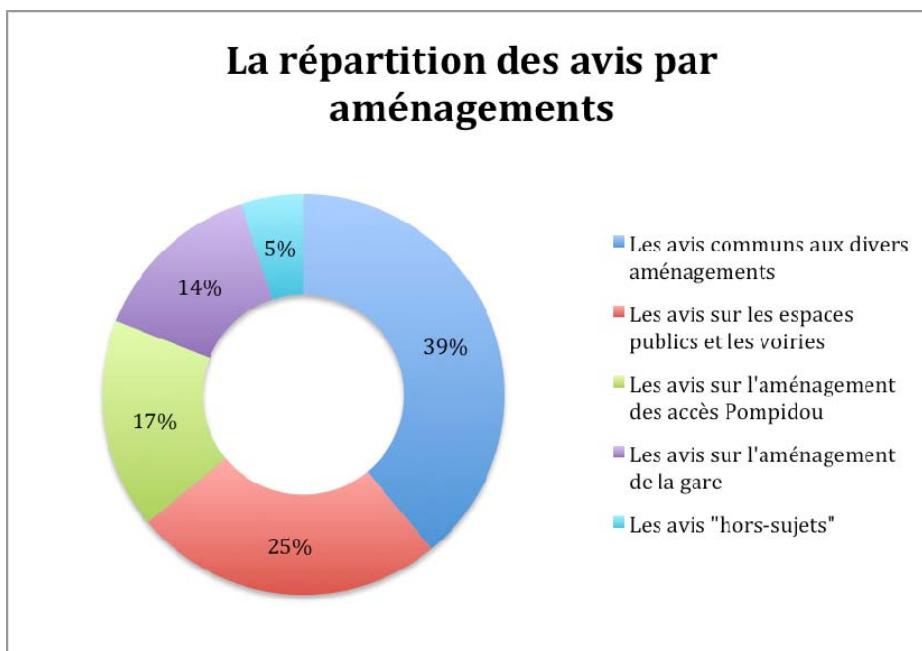
Le projet a suscité majoritairement l'expression du public. Les réactions de la part des acteurs institutionnels (associations, chambres consulaires, conseils de quartiers) sont peu nombreuses et ont été relevées principalement au cours de la réunion « acteurs ». Quant aux élus, ils n'ont pris que rarement la parole publiquement dans le cadre de cette concertation.



### **III.IV. LE CONTENU DES CONTRIBUTIONS**

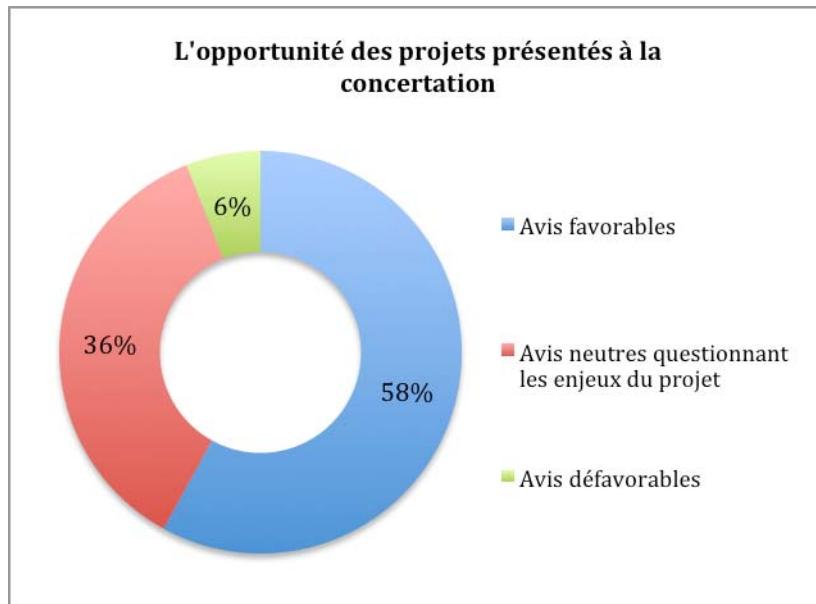
#### > LE NOMBRE D'EXPRESSION OU AVIS ET LEUR REPARTITION PAR AMENAGEMENT

Au sein des contributions, les expressions portent sur les divers aménagements suivant la répartition suivante :



## > L'OPPORTUNITE DU PROJET

Les avis traitant directement ou indirectement de l'opportunité des projets (*« je suis favorable à ce projet », « ce projet est inutile »*) se répartissent de la façon suivante :



Les avis ont donc été très majoritairement favorables. A noter aucune prise de position contre le projet de la voie L n'est apparue.

## > LES THEMATIQUES GENERALES D'EXPRESSIONS

Les 416 avis ou prises de positions peuvent être classées selon les 9 thématiques d'expression suivantes :

Les thématiques	Le nombre d'avis par thématique
L'opportunité et les enjeux du projet de restructuration du PEM et de chaque grand aménagement (le réaménagement de la gare, les accès Pompidou, la restructuration des espaces d'intermodalité)	122
Le détail des aménagements proposés par chaque maître d'ouvrage (réaménagement des rues, des places, services en gare, localisation des accès...)	112
L'opportunité des aménagements proposés par chaque maître d'ouvrage (réaménagement des rues, des places, services en gare, localisation des accès...)	66
La gestion des flux (voyageurs, Transport en Commun, voitures, piétons du quartier...)	29
Les conditions d'intégration et l'ergonomie des aménagements	18
La phase travaux	15
La concertation	12

L'organisation des études	12
Les impacts des projets	6
Le financement du PEM	2
L'opportunité du projet voie L	27
Les enjeux du projet voie L et son intégration dans les enjeux propres au Nœud Ferroviaire Lyonnais	16
L'organisation des études voie L et le coût du projet	10
La démarche de concertation voie L	2

La question de l'opportunité ainsi que les enjeux du projet de restructuration du PEM et de chaque aménagement ont largement animé les débats. Les expressions s'orientent également sur des éléments de détail des aménagements et à ce titre la concertation a été particulièrement riche en idées.

Les autres thématiques occupent moins de place. Si la gestion des différents flux est apparue comme un sujet important, la question des travaux et les modalités de concertation n'ont pris que peu de place par rapport à ce qui peut être constaté habituellement sur ce type de concertation.

**A noter : 28 remarques sont hors-sujet.**

## > LE DETAIL DES AVIS SUR LES AMENAGEMENTS PROPOSES

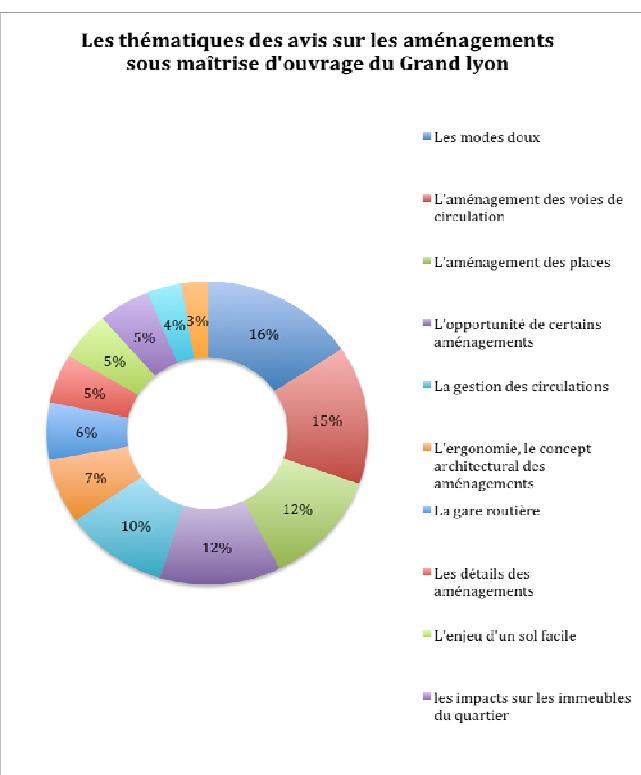
**Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon** (aménagements des espaces publics et de la voirie).

Ce sont ces aménagements qui ont comptabilisé le plus d'expression et qui ont connu la plus grande diversité en termes de thématiques d'expression. Même si le projet est complexe du fait de la multitude d'aménagements qu'il englobe, tous ont suscité des réactions. L'opportunité des aménagements sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon n'a été que peu discutée puisque cette question a été traitée plus globalement au travers de l'intérêt du réaménagement du PEM.

La suppression du B10 (4 expressions) et le réaménagement de la gare routière (4 expressions) ont suscité des avis favorables, tandis que l'installation d'un parking sous la place Béraudier a été parfois discutée (4 expressions).

Parmi les divers sujets, ce sont les expressions sur les modes doux (piétons et cyclistes) et l'aménagement des places qui ont suscité le plus d'expressions.

En outre, dans le cadre de questionnements sur la gestion des circulations, les avis ont plus particulièrement porté sur l'évolution des voies de circulation sur l'avenue Pompidou, en lien avec la création des accès aux quais.

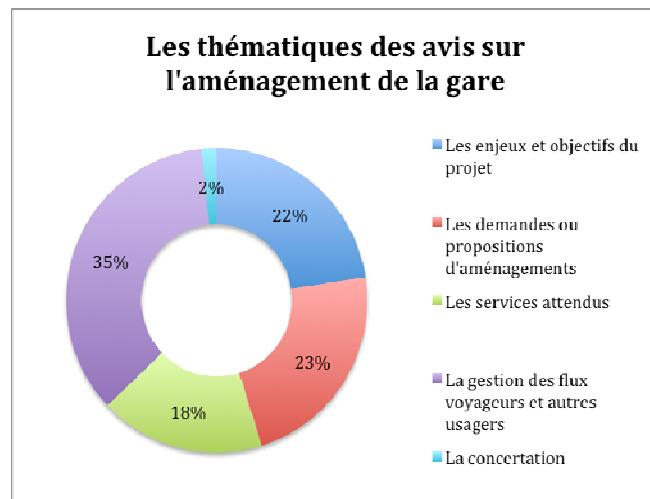


## **Les aménagements sous maîtrise SNCF – Gares & Connexions (aménagements du bâtiment de la gare de Lyon Part Dieu).**

Les enjeux du projet n'ont quasiment pas été remis en cause. Les propositions d'amélioration allant dans le sens des aménagements proposés par le maître d'ouvrage.

Ainsi, parmi les 62 contributions portant directement sur le réaménagement de la gare, 14 traitent des enjeux et objectifs des aménagements proposés et 12 y sont favorables.

Le sujet principal de la concertation aura été la gestion des flux de voyageurs et autres usagers traversant la gare.

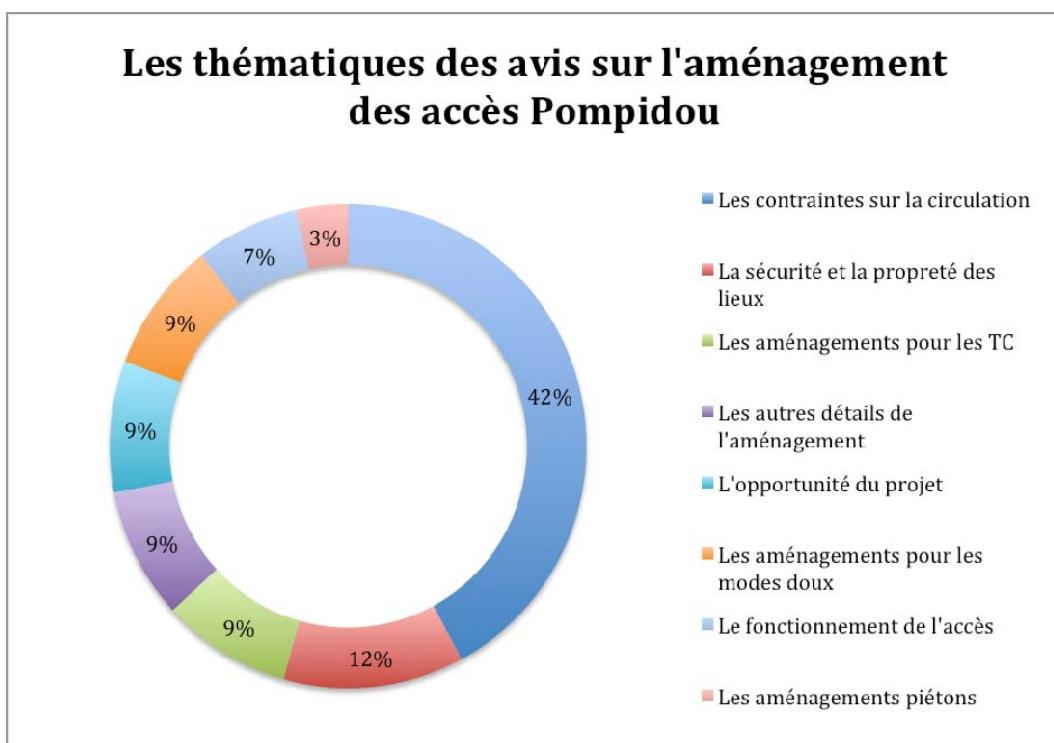


## **L'aménagement des accès aux accès aux quais depuis l'avenue Pompidou, projet mené par le Grand Lyon et Réseau Ferré de France.**

En tant que telle, l'opportunité de créer des accès n'est pas remise en cause ; elle est comprise par les contributeurs qui s'interrogent toutefois sur leur visibilité et l'orientation des flux vers ces accès. Sans remettre en cause les fondements du projet, les acteurs de la concertation ont en revanche relevé la réduction du nombre de voies de circulation routière nécessaire à l'implantation de ces accès et à la création du parvis, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon.

Dans ce cadre, ils émettent des avis de détails sur les aménagements pour les Transports en Commun, pour les modes doux, pour les piétons, etc.

On note également que du fait de la situation actuelle la propreté et la sécurité des lieux ont soulevé quelques remarques.



## **L'aménagement de la voie L, projet mené par Réseau Ferré de France**

Les 151 avis peuvent être classés selon les 6 thématiques d'expression suivantes :

<b>Les thématiques</b>	<b>Le nombre d'avis par thématiques</b>
L'opportunité et les enjeux globaux des projets de voie L et de restructuration du PEM	92
Les conditions d'intégration des aménagements	18
La phase travaux	15
La concertation	12
L'organisation des études	12
Le financement	2

## **III.V. L'INFORMATION SUR LA CONCERTATION**

### > LES ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE ET/OU SUR LE WEB

La concertation a donné lieu à la parution de 23 articles publiés dans 15 journaux, magazines et sites internet différents, qui sont majoritairement des éditions locales.

<b>Titre du journal ou du magazine</b>	<b>Nombre d'articles parus</b>
Le Progrès	4
Lyon Capitale	3
Le Point	2
20 Minutes	2
Lyon Pôle Immo	2
Urbapress	1
Lyon-actualites.fr	1
LyonCitoyen	1
Les potins d'Angèle	1
Ville Rail et Transport	1
La Tribune de Lyon	1
L'Usine Nouvelle	1
Ville de Lyon	1
ADERLY	1
Grand Lyon Magazine	1

En termes de contenu, 8 articles annoncent l'ouverture de la concertation et 1 article annonce la tenue des réunions publiques. Dans le détail, les sujets des articles ont été les suivants :

### Les sujets des articles de presse

Les thématiques générales des articles	Le détail des sujets
Les modalités et le calendrier de la concertation	<p>La tenue des réunions publiques et le contenu des échanges</p> <p>Les modalités d'information et d'expression à la disposition du public</p> <p>L'enquête publique aura lieu en 2016</p> <p>La clôture de la concertation a eu lieu</p>
Le coût et le calendrier du projet	<p>Un projet divisé en deux phases</p> <p>Un coût total fixé à 263 millions d'euros dont 180 millions pour la restructuration du PEM</p>
Les enjeux des projets	<p>Le bâtiment voyageur est surchargé</p> <p>Les voies sont engorgées et cela crée des retards à répétition</p> <p>L'amélioration de NFL a été présentée comme prioritaire dans le rapport Mobilité 21</p> <p>La création d'une gare souterraine, projet soutenu par le maire de Lyon, pourrait fluidifier le trafic</p> <p>La restructuration du PEM dé-saturera le hub urbain</p> <p>Réorganiser et renforcer le pôle d'échanges entraînera une meilleure fluidité</p> <p>Ce projet donnera plus de visibilité au quartier</p> <p>Une nouvelle voie permettra-t-elle vraiment d'absorber le trafic supplémentaire ?</p>
Le détail des aménagements	<p>La présentation des aménagements envisagés</p> <p>La création de la voie L sera suivie par les voies M et N</p> <p>La création d'une gare-centre commercial</p> <p>La mise en sécurité de la gare et des quais</p>
Les projets alternatifs	<p>Le réaménagement de la gare de Perrache pour 2020</p> <p>Création d'un tapis roulant dans la gare,</p> <p>Réserver l'avenue Pompidou aux modes doux</p>
Des inquiétudes	<p>L'avenir des immeubles de la Place de Milan inquiète les riverains</p>

## > LA FREQUENTATION DES SITES INTERNET DES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'information sur les projets portés à la concertation a été divulguée grâce aux dossiers de concertation mis à disposition aux côtés des registres et par les sites internet des trois maîtres d'ouvrage de ce projet : le Grand Lyon, Réseau Ferré de France et SNCF-Gares&Connexions.

La fréquentation des sites internet a été la suivante<sup>1</sup> :

- le Grand Lyon :
  - le dossier de concertation a été téléchargé 871 fois ;
  - les actualités ont été vues par 2 500 visiteurs ;
  - la page dédiée à la Gare de Lyon Part Dieu, évoquant le sujet, a été visitée 2 082 fois.
- Réseau Ferré de France :
  - l'article sur les projets a été vu 921 fois par 824 visiteurs uniques. Le temps moyen de consultation de cet article a été d'environ 4min.
- SNCF-Gares & Connexions :
  - le dossier de concertation a été téléchargé 2 fois ;
  - la page dédiée à la concertation a été visité 323 fois durant la période de la concertation.

---

<sup>1</sup> Compte tenu des différences de fonctionnalités des sites internet, les informations disponibles ne sont pas similaires

## **IV. LA SYNTHESE DU BILAN QUALITATIF POUR LES 3 MAITRES D'OUVRAGES**

### **IV.I. L'OPPORTUNITE**

L'**opportunité** des projets est très souvent soulignée : chaque composante est jugée généralement « nécessaire, et même indispensable », au rayonnement national et international de l'agglomération, au développement économique de Lyon Part-Dieu, ainsi qu'au bien être de ses habitants et des usagers des transports collectifs.

Le caractère global des opérations, associant désaturation de la gare et intégration urbaine, et sa dimension partenariale sont très appréciés.

Les études du Nœud Ferroviaire Lyonnais et le rôle du réseau de gares de l'agglomération, font ainsi l'objet de plusieurs demandes de précision.

### **IV.II. LES ENJEUX DES PROJETS ET LES AMENAGEMENTS PROPOSES**

Les enjeux portant sur l'insertion urbaine du projet sont largement partagés : la priorité accordée aux piétons par le « sol facile », le réaménagement des espaces publics et des intermodalités recueillent de nombreux satisfecit. Une attention particulière est demandée au développement des transports en commun et aux conditions de circulations routières, notamment pour les habitants et les personnes travaillant dans le quartier.

Concernant les enjeux de réaménagement de la gare, la plupart des remarques portent sur la qualité architecturale de la gare, sa qualité d'accueil, et la gestion des flux dans le hall.

Les accès Pompidou apparaissent comme l'une des principales préoccupations. Ils concentrent de nombreux commentaires demandant à veiller à leur visibilité dans l'ensemble de la gare, à l'impact sur les conditions de circulation dans le secteur, à la sécurisation et amélioration de l'ambiance de l'ensemble du passage.

Concernant la voie L, son intérêt pour apporter une réponse aux dysfonctionnements du NFL a bien été identifié. D'ailleurs certains acteurs évoquent la perspective d'autres aménagements pour résoudre les difficultés.

### **IV.III. LES TRAVAUX**

Le phasage et le déroulement précis des **travaux** sont également régulièrement évoqués pour souhaiter un déroulement impactant le moins possible la vie du quartier mais aussi pour préciser les différentes étapes, à court, moyen et long terme de désaturation de la gare Lyon Part-Dieu.

## **IV.IV. LE REAMENAGEMENT DE LA GARE**

Les objectifs principaux du réaménagement de la gare de Lyon Part-Dieu : une gare agrandie et réorganisée pour des déplacements plus fluides et une offre de commerces et de services renouvelée, suscitent une large adhésion.

Libérer de l'espace pour désaturer le hall en reportant les commerces et les services qui l'encombrent dans de nouvelles galeries latérales fait consensus. À condition que ces galeries soient dans une continuité très lisible avec la gare et son nouvel accès par l'avenue Pompidou.

Les préoccupations principales portent sur la création d'espaces d'attente en nombre et surface suffisants, et la présence de lumière.

Faciliter les déplacements en gare pour tous les usagers est également un objectif partagé. Séparer les flux de voyageurs et de passants dans le hall ou encore repenser les dispositifs d'information aux voyageurs font partie des demandes les plus souvent exprimées.

Enfin, le déplacement des commerces dans les galeries latérales est perçue comme étant l'occasion de revoir l'offre commerciale et de services en gare, en direction de commerces distincts de l'offre classique, et d'un accroissement des services à la personne.

## **IV.V. LES ACCES POMPIDOU**

L'ouverture de la gare par l'avenue Pompidou est globalement jugée « intéressante » mais suscite de nombreux questionnements. Ils s'articulent autour de trois inquiétudes : le risque de sous-utilisation d'un accès peu visible, le risque d'encombrement d'un axe majeur de desserte du quartier, le souci de sécuriser et tenir propres ces accès.

## **IV.VI. LES ESPACES PUBLICS**

La priorité accordée au « sol facile » et aux cheminements piétons recueille de nombreux satisfecit, avec des préconisations détaillées pour les rendre « plus confortables, plus efficaces, plus lisibles et plus attractifs ».

Le réaménagement des Places Béraudier et de Francfort est jugé indispensable, souvent avec une demande de végétalisation et d'ombrage.

## **IV.VII. L'INTERMODALITE**

L'organisation de l'intermodalité et le positionnement des différents modes de transport proposé conviennent à la plupart des personnes qui se sont exprimées. Le développement des transports en commun à la hauteur de l'ambition du projet fait cependant l'objet de préoccupations.

Plusieurs satisfecit sont exprimés concernant les aménagements prévus pour les cyclistes : pistes cyclables et vélostations.

Le réaménagement des voiries et du plan de circulation routier fait l'objet de remarques précises. Si la priorité aux modes doux et aux transports en commun est bien admise, il est souvent demandé de

veiller à préserver la place de la voiture pour permettre notamment aux habitants et aux personnes qui travaillent dans le secteur de circuler. Des études fines de circulation sont demandées.

**Globalement les avis exprimés sont donc en accord avec les principes du projet : la gare ouverte qui fluidifie les déplacements, le sol facile qui privilégie le confort et les repères des usagers, le schéma de global de réaménagement qui priorise les piétons et les transports en commun mais prend en compte l'accessibilité en voiture.**

Les études d'avant-projet permettront ultérieurement d'affiner les aménagements proposés, en prenant en compte les remarques et préoccupations exprimées.

## **IV.VIII. LA VOIE L**

Cette nouvelle voie est jugée globalement nécessaire. Pour certains elle est même jugée comme indispensable et urgente étant donné la situation de la gare et plus globalement du réseau autour de Lyon. Ce projet est également considéré comme insuffisant pour résoudre seul les problèmes rencontrés en gare et sur le réseau. De ce fait des aménagements complémentaires sont sollicités et les liens avec les autres projets sur le réseau, comme le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise - qui doit notamment réduire le trafic fret dans Lyon - sont questionnés. Le phasage des investissements soulève des questionnements.

A court terme, des aménagements complémentaires à la voie L seront étudiés afin d'accroître l'efficacité de cette dernière. A plus long terme, après création de la voie L, plusieurs solutions sont étudiées par les partenaires pour dé-saturer le nœud ferroviaire lyonnais et accueillir de nouvelles dessertes, notamment à la Part Dieu. Ces études font suite au rapport du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) produit en 2011 à la demande du Ministre en charge des Transports, en partenariat notamment avec les services de l'Etat, la Région, le Grand Lyon, le Département du Rhône, le SYTRAL et la SNCF.

## **V. LA SUITE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Les études d'avant-projet sont prévues sur la période 2014-2015. Elles permettront d'approfondir l'ensemble des composantes du projet, sur tous les espaces concernés, et prendront en compte les préoccupations exprimées dans la concertation préalable.

De nouvelles étapes de concertation pourront avoir lieu en lien avec l'avancement des études globalement, et/ou par secteur à aménager.

# **ANNEXES**

<b>DELIBERATIONS DES MAITRES D'OUVRAGE .....</b>	<b>32</b>
Communauté Urbaine du Grand Lyon .....	32
SNCF - Gares&Connexions .....	37
Réseau Ferré de France .....	42
<b>AVIS ADMINISTRATIF D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>48</b>
<b>COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION..</b>	<b>49</b>
<b>AFFICHE ANNONCANT L'OUVERTURE DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>50</b>
<b>AFFICHE INVITANT LE PUBLIC A S'EXPRIMER.....</b>	<b>51</b>
<b>LISTE DES INVITÉS À LA RÉUNION « ACTEURS ».....</b>	<b>52</b>
<b>AVIS ADMINISTRATIF DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>55</b>
<b>AFFICHE INFORMANT DE LA CLÔTURE DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>56</b>

# DELIBERATIONS DES MAITRES D'OUVRAGE

## Communauté Urbaine du Grand Lyon

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du 27 mai 2013

Délibération n° 2013-3908

commission principale :	déplacements et voirie
commission (s) consultée (s) pour avis :	
commune (s) :	Lyon 3 <sup>e</sup>
objet :	Projets du Pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Objectifs et modalités de la concertation préalable unique et processus d'organisation de la concertation entre les maîtres d'ouvrage
service :	Direction générale - Missions territoriales
Rapporteur :	Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillermot, MM. Calvel, Kimefeld, Crimier, Philip, Mme Pedrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barrat, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Fröh, MM. Rivalta, Assi, Julian-Laferrière, Mme Alt-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bally-Matre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bonakadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Boillet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzoli, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubois, MM. Durmas, Flacornéche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Géourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Glérian, Goux, Grivel, Guillet, Mme Hamdiken-Ledésert, MM. Imbert, Jacquot, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Léphaut, Lelièvre, Léonard, Mme Lepine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Liung, Longueval, Louis, Lyonnat, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nisanian, Mme Paljea, MM. Petit, Pili, Pilon, Piazzi, Quinlou, Mme Rabaté, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Toulemon, Touraine, Turcas, Uhrich, Vené, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Viel, Vincent, Vugras.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charlier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vuillien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévéque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimefeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Liung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guillet), Genin (pouvoir à M. Piazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quinlou), Mme Leval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouahart (pouvoir à M. Jacquot), Olivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arnué, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

**Conseil de communauté du 27 mai 2013****Délibération n° 2013-3908**

commission principale : déplacements et voirie

commune(s) : Lyon 3<sup>e</sup>

objet : **Projets du Pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Objectifs et modalités de la concertation préalable unique et processus d'organisation de la concertation entre les maîtres d'ouvrage**

service : Direction générale - Missions territoriales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3218 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a décidé de l'ouverture et des modalités d'une concertation préalable sur le projet Lyon Part-Dieu dans son intégralité, sur l'ensemble des secteurs "Cœur Part-Dieu", "L'assisement intégré", "Part-Dieu Sud" et "Gare ouverte".

Il s'agit d'une concertation préalable lancée à titre volontaire, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Elle a débuté le 13 septembre 2012.

Le périmètre de cette concertation est délimité par les voies ci-après :

- à l'est : avenue Thiers, rues Maurice Flandin et Jeanne Hachette,
- au sud : rues du Dauphiné et Général Moulon-Duvernet et cours Gambetta,
- à l'ouest : rues Abbé Boisard et René Guillot, allée du Parc, avenue Félix Faure, boulevard Vivier Merle, rues Lavoisier, des Rancy, Garibaldi, Paul Bert, André Philip, Duncir, Moncey, Garcin, de Bonnel et Duguesclin, Boileau et cours Lafayette,
- au nord : rues Vauban, Garibaldi, Waldeck Rousseau, des Emeraudes, Curtelin et cours Lafayette.

L'objectif de cette concertation est de partager les enjeux du projet Lyon Part-Dieu avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, usagers et associations du périmètre, et autres personnes concernées, ainsi que de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

Comme prévu dans le cadre du protocole du 23 avril 2012, sur le secteur de la "gare ouverte" défini par le projet urbain, la Communauté urbaine de Lyon et les partenaires Etat, SNCF Gares et Connexions, Réseau ferré de France (RFF), la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, le Département de l'Isère, le SYTRAL et la Ville de Lyon, ont engagé les études pour une nouvelle phase de développement de la gare - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu.

Le projet de PEM Part-Dieu et le projet de création d'une voie L en gare Part-Dieu, objets de la présente délibération et qui sont successivement décrits ci-après, relèvent de 3 maîtres d'ouvrages : Communauté urbaine, Gares et connexions et Réseau ferré de France (RFF).

La position de quartier d'affaires en centre-ville connecté à la gare centrale de l'agglomération fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le hub TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de transport express régional (TER)/Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et locale avec le réseau de transport collectif urbain (TCU)/Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Le PEM de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance forte de ces flux est attendue dans les années à venir. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel, d'une part, et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030, d'autre part.

A l'échelle du projet du PEM, les objectifs généraux et le programme retenu peuvent être déclinés selon les enjeux suivants :

- le desserrement et la désaturation de la gare et du pôle d'échanges et l'augmentation de sa capacité,
- le renforcement des intermodalités, pour fluidifier et faciliter les échanges entre chaque mode, et conforter la fonction de hub métropolitain, régional, national, et européen,
- l'intégration dans le projet urbain Lyon Part-Dieu et dans un schéma d'accessibilité repensé, pour assurer les liens entre le PEM et son quartier de manière optimale.

Ces objectifs, le programme et sa spatialisation ont été validés par tous les partenaires lors du comité stratégique du 4 avril 2013. Sur cette base fondatrice, ces partenaires sont convenus de préciser très prochainement leurs engagements dans un protocole-cadre.

3 maîtres d'ouvrage participent à la mise en œuvre de ces objectifs : la Communauté urbaine (espaces publics, voiries et espaces intermodaux), SNCF Gares et Connexions (extension du bâtiment voyageurs et certains espaces intermodaux), Réseau ferré de France (quais et accès aux quais).

Dans son périmètre de maîtrise d'ouvrage, la Communauté urbaine réalise les aménagements et ouvrages suivants dans une première tranche de travaux :

- réaménagement des voiries Vivier Merle, Pompidou, notamment autour des nouveaux accès aux quais, Bouchut, Bonnel, Villette, Servient, y compris les pôles bus,
- réaménagements des places Béraudier et de Francfort,
- réaménagement des trémies souterraines,
- création d'un espace d'échanges sous la place Béraudier, lien entre la gare, le métro, le projet tertiaire sur l'actuel îlot hôtelier et le nouvel espace mobilité souterrain.

Dans une deuxième tranche, les aménagements suivants sont projetés :

- création d'un dépôse minute sous la sortie est de la gare,
- réaménagement de la rue de Bonnel,
- en option, réaménagement du pôle tramway côté Villette.

Dans son périmètre de maîtrise d'ouvrage, RFF réalise les aménagements suivants :

- l'aménagement de nouveaux accès aux quais depuis l'avenue Pompidou,
- la création d'une voie L en gare Part-Dieu, opération du nœud ferroviaire lyonnais (NFL).

Dans son périmètre de maîtrise d'ouvrage, SNCF Gares et Connexions réalise les aménagements suivants dans une première tranche :

- aménagement de la façade sud de la gare et création d'une galerie,
- création d'un parking loueurs entre l'avenue Pompidou et la rue Paul Bert,
- aménagement de la galerie est de la gare,
- réorganisation partielle du hall de la gare.

Dans une deuxième tranche, les aménagements suivants sont projetés :

- aménagement de la façade nord de la gare (place Béraudier),
- création de surfaces de commerces et services Parvis Villette nord et sud,
- création d'une vélo station dans la cour Villette sud,
- création d'une gare routière dans la cour Villette nord,
- reprise des accès verticaux et réaménagement du hall.

Conformément aux dispositions combinées des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, les opérations de voirie précitées relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine portant sur la restructuration de plusieurs voiries et l'allongement de la trémie Vivier Merle imposent une procédure de concertation préalable. L'article R 300-1 précité soumet à concertation préalable les travaux suivants :

"La réalisation d'investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 € et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants".

Par ailleurs, une procédure de concertation réglementaire est également requise au titre des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions et de RFF avec la création des accès Pompidou, l'extension de la gare et la création de la voie L, en application de l'article R 300-1. Cet article soumet à concertation préalable les travaux suivants :

"La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 €".

Compte-tenu de la cohérence des calendriers de ces différents aménagements envisagés dans un même secteur géographique et pour des raisons d'opportunité à solliciter la participation du public sur un ensemble d'opérations ayant pour effet de modifier le cadre de vie et l'activité économique du territoire concerné, les différents maîtres d'ouvrage sont convenus, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune selon l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et, d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté urbaine. Cette concertation s'inscrit ainsi dans la continuité de la concertation globale sur le projet Part-Dieu. Toutefois, les maîtres d'ouvrage restent associés à la conduite de cette procédure, conformément au processus organisationnel décrit ci-après.

Les objectifs de cette concertation sont :

- de partager les enjeux du projet PEM Part-Dieu et du projet de création de la voie L avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations du périmètre et les autres personnes concernées,
- de leur présenter les intentions de chacun des maîtres d'ouvrage concernant ces différents aménagements,
- de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- la concertation débutera en juin 2013 et se déroulera jusqu'en octobre 2013,
- l'information du public sur la date précise d'ouverture sera assurée au minimum 15 jours avant le lancement effectif de cette concertation, par voie de presse et d'affichage en gare, ainsi que par une insertion sur les sites internet officiels de chacun des maîtres d'ouvrage,
- un dossier de concertation établi sur la base des éléments fournis par chaque maître d'ouvrage et un registre seront laissés à disposition du public dans la mairie de l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine et dans les mairies d'arrondissement de la Ville de Lyon. Le dossier de concertation pourra être éventuellement complété ultérieurement, le public en sera informé par voie de presse. Il sera également consultable et téléchargeable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage. Des informations seront également disponibles dans le périmètre du pôle d'échanges,
- des pages dédiées sur les sites internet de la Communauté urbaine, RFF et SNCF Gares et Connexions seront mises en ligne pour présenter le projet intégrant les différentes parties de chaque maîtrise d'œuvre (MOA) et recueillir les observations du public. Le dossier de concertation sera téléchargeable sur ces sites;
- une adresse postale et une adresse mail seront mises à disposition pour recueillir l'avis du public,
- la clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure, la publicité devant intervenir néanmoins 15 jours avant la date de clôture effective,
- pour le projet de la voie L et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques d'information seront développés par RFF.

Le processus d'organisation entre SNCF Gares et connexions, RFF et la Communauté urbaine est le suivant :

1. Chaque maître d'ouvrage délibère/approuve les objectifs et les modalités de la concertation préalable,
2. RFF et SNCF Gares et connexions confient à la Communauté urbaine le soin de piloter et d'organiser la concertation préalable commune en leurs nomms selon les modalités définies ci-avant,
3. La Communauté urbaine délibère au vu des décisions de l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par la concertation,
4. La Communauté urbaine met en œuvre la concertation selon les modalités fixées,
5. A l'issue de la concertation, chaque maître d'ouvrage arrête le bilan sur l'opération le concernant,
6. La Communauté urbaine délibère sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de maître d'ouvrage et de coordonnateur de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision d'approbation du Président de Réseau ferré de France du 17 mai 2013 ;

Vu la décision d'approbation de Gares et connexions du 30 avril 2013 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie :

**DELIBERE**

**1<sup>o</sup> - Approuve :**

a) - l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation commune préalable aux projets du pôle d'échange multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu et la création de la voie L, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

- b) - le périmètre de la concertation ci-après annexé,
- c) - le processus organisationnel entre les maîtres d'ouvrages.

**2<sup>o</sup> - Autorise monsieur le Président à ouvrir ladite concertation commune préalable.**

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.

# SNCF - Gares&Connexions



## LA DIRECTRICE DES GARES

### Projet du Pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu

Objectifs et modalités de la concertation préalable

Processus d'organisation d'une concertation unique entre les maîtres d'ouvrage des projets de PEM et de la voie L.

Vus :

- Le code des transports,
- Les articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'urbanisme,
- L'article 2 du décret modifié n° 83-109 du 18 février 1983 relatif aux statuts de la SNCF,
- La décision du 16 février 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la SNCF au directeur des gares de la SNCF ;

Considérant les éléments suivants :

- 1- Le projet de Pôle d'échange Multimodal Part-Dieu, réalisé en partie sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF Gares & Connexions s'intègre dans un projet urbain de plus grande ampleur dénommé projet « Lyon Part Dieu ».

Par délibération n° 2012-3218 du 10 septembre 2012, le Grand Lyon a décidé de l'ouverture et des modalités d'une concertation préalable sur le projet Lyon Part-Dieu dans son intégralité, sur l'ensemble des secteurs « Cœur Part Dieu », « Lotissement intégré », « Part Dieu Sud » et « Gare ouverte ». Il s'agit d'une concertation préalable lancée à titre volontaire en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Elle a débuté le 13 septembre 2012.

L'objectif de cette concertation est de partager les enjeux du projet Lyon Part-Dieu avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, usagers et associations du périmètre, et autres personnes concernées, ainsi que de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

- 2- Comme prévu dans le cadre du protocole du 23 avril 2012, sur le secteur de la « gare ouverte » défini par le projet urbain, le Grand Lyon et les partenaires Etat, SNCF Gares et Connexions, RFF, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, le département de l'Isère, le Sytral et la ville de Lyon, ont engagé les études pour une nouvelle phase de développement de la gare - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu.

La position de quartier d'affaires en centre-ville connecté à la gare centrale de l'agglomération fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes

16, avenue d'Ivry 75634 PARIS CEDEX 13  
Tél. : +33 (0)1 08 50 94 10  
Fax : +33 (0)1 08 50 94 13

[www.gares-connexions.com](http://www.gares-connexions.com)

échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônetexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le hub TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de Transport express régional (TER)/Réseau express de faire métropolitaine lyonnaise (REAL), et locale avec le réseau de Transport collectif urbain (TCU)/Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Le PEM de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance forte de ces flux est attendue dans les années à venir. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel, d'une part, et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030, d'autre part.

A l'échelle du projet du PEM, les objectifs généraux et le programme retenus peuvent être déclinés selon les enjeux suivants :

- le desserrage et la désaturation de la gare et du pôle d'échanges, et l'augmentation de sa capacité ;
- le renforcement des intermodalités, pour fluidifier et faciliter les échanges entre chaque mode, et conforter la fonction de hub métropolitain, régional, national, et européen ;
- l'intégration dans le projet urbain Lyon Part-Dieu et dans un schéma d'accessibilité repensé, pour assurer les liens entre le PEM et son quartier de manière optimale.

Ces objectifs, le programme et sa spatialisation ont été validés par tous les partenaires lors du Comité stratégique du 4 avril 2013. Sur cette base fondatrice, ces partenaires sont convenus de préciser très prochainement leurs engagements dans un protocole-cadre.

- 3- Trois maîtres d'ouvrage participent à la mise en œuvre de ces objectifs : le Grand Lyon (espaces publics, voiries et espaces intermodaux), SNCF Gares et Connexions (extension du bâtiment voyageurs et certains espaces intermodaux), Réseau ferré de France (quais et accès aux quais).

Dans son périmètre de maîtrise d'ouvrage, le Grand Lyon réalise les aménagements et ouvrages suivants dans une première tranche de travaux :

- réaménagement des voiries Vivier Merle, Pompidou, notamment autour des nouveaux accès aux quais, Bouchut, Bonnaire, Villette, Servient, y compris les pôles bus,
- réaménagements des places Béraudier et de Francfort,
- réaménagement des îlots souterrains,
- création d'un espace d'échanges sous la place Béraudier, lien entre la gare, le métro, le projet tertiaire sur l'actuel îlot hôtelier et le nouvel espace mobilité souterrain.

Dans une deuxième tranche, les aménagements suivants sont projetés :

- création d'une dépose minute sous la sortie Est de la gare,
- réaménagement de la rue de Bonnel,
- en option, réaménagement du pôle tramway côté Villette.

Dans son périmètre de maîtrise d'ouvrage, RFF réalise les aménagements suivants :

- aménagement de nouveaux accès aux quais depuis l'avenue Pompidou,
- la création d'une voie L en gare Part-Dieu, opération du Nœud ferroviaire lyonnais (NFL).

Dans son périmètre de maîtrise d'ouvrage, SNCF Gares et Connexions réalise les aménagements suivants dans une première tranche :

- aménagement de la façade sud de la gare et création d'une galerie,
- création d'un parking loueurs entre l'avenue Pompidou et la rue Paul Bert,
- aménagement de la galerie Est de la gare,
- réorganisation partielle du hall de la gare.

16, avenue d'Ivry 75634 PARIS CEDEX 13  
Tél. : +33 (0)1 08 50 94 10  
Fax : +33 (0)1 08 50 94 13

[www.gares-connexions.com](http://www.gares-connexions.com)

Dans une deuxième tranche, les aménagements suivants sont projetés :

- aménagement de la façade nord de la gare (place Béraudier),
- création de surfaces de commerces et services Parvis Villette nord et sud,
- création d'une station de vélos dans la cour Villette Sud,
- création d'une gare routière dans la cour Villette Nord,
- reprise des accès verticaux et réaménagement du hall.

- 4- Conformément aux dispositions combinées des articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'urbanisme, qui soumettent à concertation préalable « La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 € », les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF Gares & Connexions sont soumises à concertation préalable.

Il en va de même des aménagements réalisés par la Grand Lyon (« réalisation d'investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 € et concluant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assise d'ouvrages existants ») et par RFF.

- 5- Compte-tenu de la cohérence des calendriers de ces différents aménagements envisagés dans un même secteur géographique et pour des raisons d'opportunité à solliciter la participation du public sur un ensemble d'opérations ayant pour effet de modifier le cadre de vie et l'activité économique du territoire concerné, les différents maîtres d'ouvrage sont convenus, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune selon l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, et, d'autre part, de confier le pilotage de la procédure au Grand Lyon.

Cette concertation s'inscrit ainsi dans la continuité de la concertation globale sur le projet Part-Dieu. Toutefois les maîtres d'ouvrage restent associés à la conduite de cette procédure conformément au processus organisationnel décrit ci-après.

- 6- Les objectifs de cette concertation sont :

- de partager les enjeux du projet PEM Part-Dieu et du projet de création de la voie L, avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations du périmètre, et les autres personnes concernées ;
- de leur présenter les intentions de chacun des maîtres d'ouvrage concernant ces différents aménagements ;
- de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

- 7- Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- la concertation débutera en juin 2013 et se déroulera jusqu'en octobre 2013 ;
- l'information du public sur la date précise d'ouverture sera assurée au minimum 15 jours avant le lancement effectif de cette concertation, par voie de presse et d'affichage en gare, ainsi que par une insertion sur les sites internet officiels de chacun des maîtres d'ouvrage ;
- un dossier de concertation établi sur la base des éléments fournis par chaque maître d'ouvrage et un registre seront laissés à disposition du public dans les mairies de l'ensemble des communes-membres du Grand Lyon et dans les mairies d'arrondissement. Le dossier de concertation pourra être éventuellement complété ultérieurement, le public en sera informé par voie de presse. Il sera également consultable et téléchargeable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage. Des informations seront également disponibles dans le périmètre du pôle d'échanges ;
- des pages dédiées sur les sites internet du Grand Lyon, RFF et SNCF Gares et Connexions seront mises en ligne pour présenter le projet intégrant les différentes parties de chaque MOA et recueillir les observations du public. Le dossier de concertation sera téléchargeable sur ces sites ;
- une adresse postale et une adresse mail seront mises à disposition pour recueillir l'avis du public ;

16, avenue d'Ivry 75634 PARIS CEDEX 13  
Tél : +33 (0)1 08 50 94 10  
Fax : +33 (0)1 08 50 94 13

[www.gares-connexions.com](http://www.gares-connexions.com)

- la clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure, la publicité devant intervenir néanmoins 15 jours avant la date de clôture effective.
- pour le projet de la voie L, et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques d'information seront développés par RFF.

8- Le processus d'organisation entre SNCF Gares et Connexions, Réseau ferré et France et le Grand Lyon est le suivant :

1. Chaque maître d'ouvrage délibère/approuve les objectifs et les modalités de la concertation préalable.
2. RFF et SNCF Gares et Connexions confient au Grand Lyon le soin de piloter et d'organiser la concertation préalable commune en leurs noms selon les modalités définies ci avant.
3. Le Grand Lyon délibère au vu des décisions de l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par la concertation.
4. Le Grand Lyon met en œuvre la concertation selon les modalités fixées.
5. A l'issue de la concertation chaque maître d'ouvrage arrête le bilan sur l'opération le concernant.
6. Le Grand Lyon délibère sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de maître d'ouvrage et de coordonnateur de la concertation.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont approuvés :

- a) les objectifs et les modalités de la concertation commune préalable aux projets du PEM Lyon Part-Dieu et la création de la voie L, tels que décrits ci-dessus ;
- b) le périmètre de la concertation ci-après annexé ;
- c) le processus organisationnel entre les maîtres d'ouvrages.

Article 2 : Le pilotage et l'organisation de la concertation préalable commune selon les modalités définies ci-dessus sont confiés au Grand Lyon.

Article 3 : La présente décision sera consultable sur le site internet de la SNCF Gares & Connexions ([www.gares-connexions.com](http://www.gares-connexions.com))

Paris, le 30 AVR. 2013



La Directrice des gares, Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions,  
Rachel PICARD,

16, avenue d'Ivry 75634 PARIS CEDEX 13  
Tél. : +33 (0)1 08 50 94 10  
Fax : +33 (0)1 08 50 94 13

[www.gares-connexions.com](http://www.gares-connexions.com)

Annexe 1 - Périmètre de la concertation



— Périmètre de concertation

16, avenue d'Ivry 75634 PARIS CEDEX 13  
Tél : +33 (0)1 08 50 94 10  
Fax : +33 (0)1 08 50 94 13

[www.gares-connexions.com](http://www.gares-connexions.com)

# Réseau Ferré de France



Paris, le 17 MAI 2013

## Décision approuvant les objectifs et les modalités de la concertation préalable

**Création de nouveaux accès aux quais en gare de Part-Dieu depuis l'avenue Pompidou**  
**Création de la voie L en gare de Part-Dieu**  
**Département du Rhône**

**Le Président de Réseau Ferré de France,**

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-25,  
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment l'article 39,  
Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du président de Réseau ferré de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,  
Vu les articles L.300-2 et R.300-1 à R.300-3 du code de l'urbanisme,

décide :

En application des articles L.300-2 et R.300-1 à R.300-3 du code de l'urbanisme, la concertation préalable relative :

- au projet de création de nouveaux accès aux quais en gare de Part-Dieu depuis l'avenue Pompidou,
  - au projet de création de la voie L en gare de Part-Dieu

est organisée dans les conditions et pour les objectifs fixés par le document annexé à la présente décision.

Le pilotage de cette concertation est confié au Grand Lyon au nom de RFF.



Jacques Rapoport

**RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE**  
Établissement public national à caractère industriel et commercial  
92 avenue de France - 75648 Paris Cedex 13  
Tél. 33 [0]1 53 94 38 00 - Fax 33 [0]1 53 94 38 00  
RCS Paris B 412 280 737 - SIRET 412 280 737 00310 - NAF 5221Z  
[www.rff.fr](http://www.rff.fr)

## **ANNEXE A LA DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION**

**Création de nouveaux accès aux quais en gare de Part-Dieu depuis l'avenue Pompidou**

**Création d'une douzième voie à quai, voie L en gare de Part-Dieu**

**Projet du PEM Part-Dieu**



### **Présentation du contexte :**

La gare de Lyon Part-Dieu, nœud majeur du réseau ferroviaire régional et national, et bientôt européen, est située au cœur du pôle d'échanges de transports urbains principal de la métropole lyonnaise, et du premier quartier d'affaires de France en dehors de l'Île de France. Le pôle d'échanges constitue la porte d'entrée principale dans la métropole et la région Rhône-Alpes, au sein du quartier moteur du développement économique de l'agglomération.

Dans son fonctionnement actuel, la gare de Lyon Part-Dieu et le pôle d'échanges constitué autour d'elle n'est pas en mesure d'absorber la demande croissante de transport identifiée depuis une dizaine d'années, et estimée pour les années à venir. Initialement prévue pour accueillir 35.000 voyageurs par jour, la gare en accueille aujourd'hui plus de 120.000 par jour ouvré, et les études de flux réalisées font apparaître des projections de 223.000 voyageurs par jour en 2030. De même les stations et systèmes de transport en commun urbains doivent faire face à une demande de plus en plus forte. Pour désaturer et mettre en sécurité la gare et ses quais, fluidifier et faciliter l'intermodalité, et conforter la fonction de hub métropolitain régional, national, et européen de la Part-Dieu, il est nécessaire de développer des solutions structurelles pour la mise en œuvre d'un véritable pôle d'échanges multimodal (PEM) compatible avec les projets ferroviaires du NFL et intégré au projet urbain.

Le projet de PEM intègre le projet de la gare et l'ensemble des fonctions d'intermodalité. Son périmètre s'étend du Boulevard Vivier Merle à la rue de la Villette, entre les rue Paul Bert et Bonnel.

Le programme des travaux vise à désaturer progressivement et durablement les espaces de circulation et d'attente, et développer les surfaces de services, de commerce, et logistiques nécessaires. Il comprend ainsi plusieurs projets sous plusieurs maîtrises d'ouvrage :

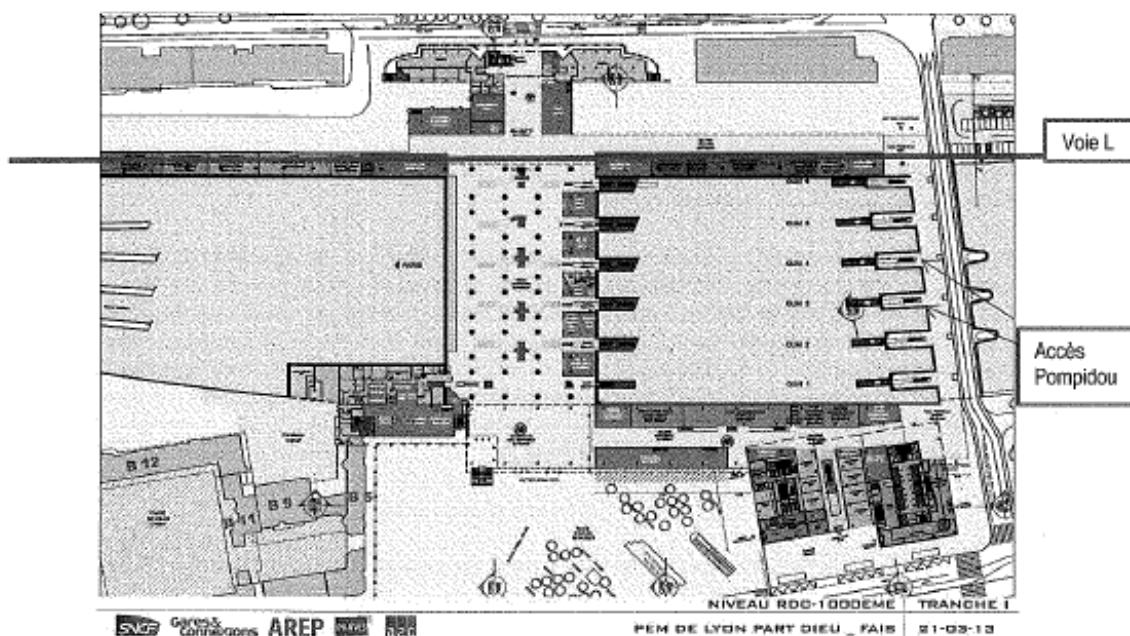
- La création d'un nouvel accès aux quais depuis l'avenue Pompidou (MOA RFF) et du parvis attenant (MOA Grand Lyon)
- L'extension de la surface de la gare, qui passe de l'ordre de 15.000m<sup>2</sup> à plus de 33.000m<sup>2</sup> (MOA Gares et Connexions)

Le renforcement des intermodalités en accès à la gare et au réseau de transport en commun urbains (MOA Grand Lyon) :

- Parking longue durée sous la place Béraudier
- Dépose minute sous la place Béraudier et sous la sortie Est de la gare
- Parking loueurs dans la Cour Villette sud Pompidou
- Stations taxis en sous-sol de la place Béraudier, et sur le parvis Villette
- Vélostation en sous-sol de la place Béraudier, et Cour Villette Sud
- Parking 2 roues motorisées en sous-sol de la Place Béraudier
- Gare routière dans la cour Villette Nord

La création de la voie L est un projet ayant pour objectif un meilleur fonctionnement du nœud ferroviaire lyonnais et en tant que tel est lié à ce grand projet. Néanmoins, du fait de ses liens de proximité avec le PEM et de la concomitance des calendriers de réalisation, il a été convenu de l'associer aux démarches de concertation du PEM.

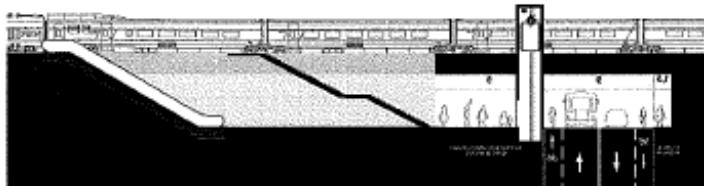
**Consistance des projets sous maîtrise d'ouvrage de RFF :**



**Accès Pompidou**

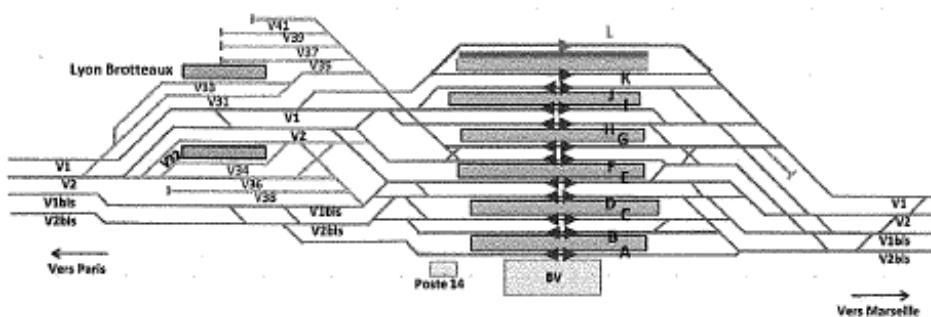
Les nouveaux accès aux quais depuis l'avenue Pompidou, consistent à aménager 6 nouveaux accès verticaux, constitués d'un escalier fixe, d'un escalator et d'un ascenseur dans les culées de l'ouvrage portant les voies ferrées.

Les études de flux réalisées montrent que ces nouveaux accès permettraient de délester de 20% environ les accès existants et de mieux répartir les voyageurs sur les quais.



#### Voie L

Il s'agit de construire la douzième voie à quai de la gare de Part-Dieu dans le but d'améliorer l'exploitation de la gare. Cette voie sera construite en estacade entre l'avenue Pompidou et la rue de Bonnel, et en soutènement au-delà. Cette estacade permettra de loger quelques commerces et services délocalisés du hall voyageur existant.



#### Coût et délai :

Accès Pompidou	42 M€
Voie L	83 M€

Pour les accès Pompidou comme pour la voie L, le planning actuellement envisagé conduit à une réalisation des études et procédures administratives entre 2013 et 2016.  
Les travaux débuteraient en 2017, pour une mise en service en 2019 des accès et en 2021 de la voie L.

#### Champ de la concertation :

Au titre des articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'urbanisme, une concertation sera organisée dans la commune de Lyon en raison des travaux d'extension de l'emprise de la gare d'un montant supérieur à 1,9M€.

Cette concertation permettra de préparer l'enquête publique programmée en 2015-2016.

#### **Organisation de la concertation :**

Le Grand Lyon est le pilote de la concertation pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés par la procédure, Gares et Connexions et Grand Lyon.

En ce qui concerne la voie L, le périmètre est élargi au-delà du territoire du Grand Lyon et RFF organise lui-même la concertation, en cohérence avec la concertation sur le territoire du Grand Lyon.

Pour ce faire les étapes suivantes ont été définies :

*(Extrait du projet de délibération du grand Lyon)*

*Le processus d'organisation entre SNCF Gare et Connexions, Réseau ferré et France et le Grand Lyon est le suivant :*

- 1. Chaque maître d'ouvrage délibère/approuve les objectifs et les modalités de la concertation préalable.*
- 2. RFF et SNCF Gare et connexions confient au Grand Lyon le soin de piloter et d'organiser la concertation préalable commune en leurs noms selon les modalités définies ci avant.*
- 3. Le Grand Lyon délibère au vu des décisions de l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par la concertation.*
- 4. Le Grand Lyon met en œuvre la concertation selon les modalités fixées.*
- 5. A l'issue de la concertation chaque maître d'ouvrage arrête le bilan sur l'opération le concernant.*
- 6. Le Grand Lyon délibère sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de maître d'ouvrage et de coordinateur de la concertation.*

Les modalités de la concertation sous pilotage du Grand Lyon seront les suivantes :

- l'information du public sur la date précise d'ouverture sera assurée au minimum 15 jours avant le lancement effectif de cette concertation, par voie de presse et d'affichage en gare, ainsi que par une insertion sur les sites internet officiels de chacun des maîtres d'ouvrage ;
- un dossier de concertation établi sur la base des éléments fournis par chaque maître d'ouvrage et un registre seront laissés à disposition du public en mairie du 3<sup>e</sup> et au Grand Lyon. Le dossier de concertation pourra être éventuellement complété ultérieurement, le public en sera informé par voie de presse. Il sera également consultable et téléchargeable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage. Des informations seront également disponibles dans le périmètre du pôle d'échanges ;
- des pages dédiées sur les sites internet du Grand Lyon, RFF et SNCF Gares et Connexions seront mises en ligne pour présenter le projet intégrant les différentes parties de chaque MOA et recueillir les observations du public. Le dossier de concertation sera téléchargeable sur ces sites ;
- une adresse postale et une adresse mail seront mises à disposition pour recueillir l'avis du public ;
- la clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure, la publicité devant intervenir néanmoins 15 jours avant la date de clôture effective.
- pour le projet de la voie L, et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques de concertation seront développés par RFF et mis à disposition des usagers du train sur toute l'aire d'influence du projet de la voie L afin de les informer du projet et de recueillir leur avis.

Les modalités de la concertation sous pilotage RFF et spécifique à la voie L seront les suivantes :

- l'information du public sur la date précise d'ouverture sera assurée au minimum 15 jours avant le lancement effectif de cette concertation, par voie de presse et d'affichage en gare, ainsi que par une insertion sur le site de RFF ;
- des panneaux d'information ou des affiches seront consultables dans plusieurs gares du territoire Rhône-Alpes et sur l'axe Paris-Marseille et téléchargeable sur le site internet de RFF ;
- une adresse postale et une adresse mail seront mises à disposition pour recueillir l'avis du public ;
- la clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure, la publicité devant intervenir néanmoins 15 jours avant la date de clôture effective.

La concertation débutera en juin 2013 et se déroulera jusqu'en octobre 2013.

# AVIS ADMINISTRATIF D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION



Effectuer une recherche      Dernières parutions      Contact

## AVIS ADMINISTRATIFS - CONCERTATION POLE ECHANGE MULTIMODAL LYON PART DIEU

N° d'annonce: LPR-429540

LE PROGRES

### CONCERTATION POLE ECHANGE MULTIMODAL LYON PART DIEU

#### COMMUNAUTE URBAINE DE LYON/SNCF GARES ET CONNEXIONS/RESEAU FERRE DE FRANCE

Projet du Pôle d'Echange Multimodal de Lyon Part-Dieu

et création de la voie L.

Ouverture et modalitéEs

de la concertation préalable

Par délibération en date du 27 mai 2013, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture à les modalités de la concertation préalable aux projets du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et création de la voie L.

Les différentes opérations qui composent le PEM ainsi que le projet de création de la voie L, sont soumis réglementairement à une concertation préalable au titre des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage (Grand Lyon, SNCF-Gares et Connexions et RFF) ont convenu, d'une part d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations, et d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté Urbaine de Lyon

Cette concertation se déroulera à compter du lundi 17 juin 2013

- Un dossier de concertation et un registre seront laissés à disposition du public dans la Mairie de l'ensemble des communes membres de la Communauté Urbaine et dans les Mairies d'arrondissement de la ville de Lyon. Le dossier de concertation pourra être éventuellement complété ultérieurement, le public en sera informé par voie de presse. Il sera également consultable et téléchargeable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage. Des informations seront également disponibles dans le périmètre du pôle d'échanges

- des pages dédiées sur les sites internet de la Communauté Urbaine, RFF et SNCF Gares et Connexions seront mises en ligne pour présenter le projet intégrant les différentes parties de chaque maître d'ouvrage et recueillir observations du public. Le dossier de concertation sera téléchargeable sur ces sites

- une adresse postale (Mission Lyon Part-Dieu - Communauté Urbaine de Lyon - 20, rue du Lac - BP 3103 - 69361 Lyon) et une adresse mail (concertation-garepartdieu@grandlyon.org) sont mis à la disposition pour recueillir l'avis du public

- La clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure, la publicité devant intervenir néanmoins jours avant la date de clôture effective

- Pour le projet de la voie L, et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques d'information seront développés par RFF

A l'issue de la concertation, chaque maître d'ouvrage arrêtera le bilan sur l'opération le concernant et la

Communauté Urbaine délibérera sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de maître d'ouvrage et de coordinateur de la concertation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Lyon le 11 juin 2013



## LE GRAND LYON / SNCF GARES & CONNEXIONS / RESEAU FERRE DE FRANCE Lancement de la concertation préalable pour le projet de réaménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de Lyon Part-Dieu et la création de la voie L

**Construit autour de la gare**, en liaison directe avec Paris et l'Europe, le quartier de Lyon Part-Dieu est un véritable hub métropolitain assurant le point d'ancre de Lyon dans l'Europe, où sont comptabilisés 500 000 déplacements chaque jour.

Le projet urbain Lyon Part-Dieu a pour ambition de transformer profondément ce quartier central de Lyon afin qu'il réponde aux enjeux d'une métropole européenne majeure en :

- renforçant sa position de 1<sup>er</sup> quartier d'affaires français après la Défense avec 1 600 000 m<sup>2</sup> de surface tertiaire et 40 000 emplois,
- lui redonnant un visage humain et accessible avec de nouveaux logements et activités commerciales, une mobilité repensée, mais aussi des lignes contemporaines, des services innovants...

La gare de Lyon Part-Dieu, partie intégrante du projet urbain, est aujourd'hui saturée et doit être repensée et réaménagée. En effet, elle accueille les trafics internationaux, nationaux et régionaux et est la première gare européenne de correspondance. La gare, dimensionnée à l'origine pour 35 000 voyageurs, est aujourd'hui traversée par 120 000 voyageurs/jour, et les flux en gare et à ses abords devraient encore augmenter très fortement d'ici 2030.

Les enjeux du projet sont donc multiples. Il s'agit de désaturer tant la gare que les quais, tout en anticipant la situation à 2030, mais aussi de réorganiser et renforcer le pôle d'échanges, pour fluidifier et faciliter les déplacements, qu'ils soient locaux, nationaux ou européens (requalification de voiries, réaménagement des espaces, création d'accès aux quais etc....).

Dans cet objectif, et comme le prévoit la réglementation, les maîtres d'ouvrage (Grand Lyon, SNCF-Gares & Connexions et Réseau Ferré de France) ont convenu, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations, et d'autre part, de confier le pilotage de la procédure au Grand Lyon.

Par délibération du 27 mai 2013, le Grand Lyon a donc approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable pour les projets relatifs au pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu et à la création d'une nouvelle voie.

Pour le projet de la voie L et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques d'information seront développés par RFF.

La concertation se déroulera à partir du lundi 17 juin jusqu'en octobre 2013.

- un dossier de concertation et un registre seront laissés à disposition du public dans l'ensemble des mairies du Grand Lyon (communes et arrondissements de Lyon), et à l'accueil de la gare de Lyon Part-Dieu. Ils seront également consultables sur les sites internet des maîtres d'ouvrage.

- des pages dédiées sur les sites internet du Grand Lyon, Réseau Ferré de France et SNCF Gares&Connexions seront mises en ligne pour présenter le projet intégrant les différentes parties de chaque maîtrise d'ouvrage.

- une adresse postale (Mission Lyon Part-Dieu - Communauté Urbaine de Lyon - 20, rue du Lac - BP3103 - 69399 LYON) et une adresse mail ([concertation-garepartdieu@grandlyon.org](mailto:concertation-garepartdieu@grandlyon.org)) sont mises à disposition pour recueillir l'avis du public

La clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure.

A l'issue de la concertation, chaque partenaire arrêtera le bilan sur l'opération le concernant, et le Grand Lyon, en tant que maître d'ouvrage et coordonnateur de la concertation, délibérera sur un bilan global et synthétique.

### SERVICE PRESSE

RFF RHÔNE-ALPES AUVERGNE  
Caroline LE GUELLEC / Tel : 04 72 84 05 61  
[caroline.leguellec@rff.fr](mailto:caroline.leguellec@rff.fr)

GRAND LYON  
Julie GAUDE / Tel : 04 26 99 37 52  
[jgaude@grandlyon.org](mailto:jgaude@grandlyon.org)

DIRECTION REGIONALE SNCF RHÔNE-ALPES  
Marie-Anne MAIRE / Tel : 04 26 21 71 98  
[marie-anne.maire@sncf.fr](mailto:marie-anne.maire@sncf.fr)

# AFFICHE ANNONCANT L'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

## PROJETS DU PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LYON PART-DIEU ET CRÉATION DE LA VOIE L

### OUVERTURE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Par délibération en date du 27 mai 2013, le conseil de la communauté urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable aux projets du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et de la création de la voie L.

Les différentes opérations qui composent le PEM ainsi que le projet de création de la voie L sont soumis réglementairement à une concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage (Grand Lyon, SNCF - Gares & Connexions et RFF) ont convenu, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations, et d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté urbaine de Lyon.

Cette concertation se déroulera à compter du lundi 17 juin 2013.

- un dossier de concertation et un registre seront laissés à disposition du public dans les mairies de l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine et dans les mairies d'arrondissement de la Ville de Lyon. Le dossier de concertation pourra être éventuellement complété ultérieurement, le public en sera informé par voie de presse. Il sera également consultable et téléchargeable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage. Des informations seront également disponibles dans le périmètre du pôle d'échanges.

- des pages dédiées sur les sites internet de la Communauté urbaine, RFF et SNCF - Gares & Connexions seront mises en ligne pour présenter le projet intégrant les différentes parties de chaque maîtrise d'ouvrage et recueillir les observations du public. Le dossier de concertation sera téléchargeable sur ces sites,

- une adresse postale (Mission Lyon Part-Dieu - Communauté Urbaine de Lyon 20, rue du Lac - BP3103 - 69399 LYON) et une adresse mail (concertation-garepartdieu@grandlyon.org) sont mises à la disposition pour recueillir l'avis du public.

Pour le projet de la voie L et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques d'information seront développés par RFF. La clôture de la concertation sera annoncée selon la même procédure.

A l'issue de la concertation, chaque maître d'ouvrage arrêtera le bilan sur l'opération le concernant, et la Communauté urbaine délibérera sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de maître d'ouvrage et de coordonnateur de la concertation.



## AFFICHE INVITANT LE PUBLIC A S'EXPRIMER



# GARE DE LYON PART-DIEU **CONCERTATION PRÉALABLE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LYON PART-DIEU ET CRÉATION DE LA VOIE L**

**VOTRE GARE DEMAIN**

A L'ACCUEIL DE LA GARE  
S'INFORMER  
ET DONNER SON AVIS



LE DOSSIER DE CONCERTATION  
DU **17 JUIN JUSQU'EN OCTOBRE  
2013**, VOUS POUVEZ PRENDRE  
CONNAISSANCE DU DOSSIER DE  
CONCERTATION ET LAISSER VOS  
OBSERVATIONS DANS LE REGISTRE  
MIS À VOTRE DISPOSITION À  
L'ACCUEIL DE LA GARE.

Projet de rénovation du bâtiment voyageurs de la gare de Lyon Part-Dieu et aménagement d'un pôle multimodal à proximité immédiate.

**Gares & Connexions**

**GRAND LYON**  
communauté urbaine

**RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE**

## LISTE DES INVITÉS À LA RÉUNION « ACTEURS »

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Instance
M	ABEILLE	Maurice		Lyon Métro Transport Public
M.	ACHARD	Bruno	Directeur	CCIR Rhône-Alpes
Mme	AUPHAN			Comité du suivi du chantier Garibaldi
Mme	BELLANGE	Gwenola	Présidente	Association des habitants de la Part Dieu
M	BELVEGUE	Patrice		ADUT
M	BERTON	Eric	Président	Collectif d'associations de personnes porteuses de handicap (CARPA)
M	BERTON	Olivier		
M	BONNARD	Jacques		Mieux vivre Garibaldi
M	BOSSUET	Philippe	Directeur	SYTRAL
M	CADET	Laurent	Directeur	HESPUL
M	CALIFANO	Marc		
M	CARLIER	Alain		Point de vue sur la ville
M	CHARDON	Claude	Directeur	Office Interconsulaire des Transports et des Communications
M	CHAREYRON	Bernard	Président	ATSCAF
M	CHAUSSE	Jean-Claude	Président	DARLY
Mme	CHEVALLIER	Françoise	Présidente	Conseil de quartier Voltaire-Part Dieu
M	CHEVALLIER	Gilbert	Président	Comité départemental du Rhône de Cyclotourisme
Mme	COLLY	Françoise		Mieux vivre Garibaldi
M	CARRAZZOL	Guy	Président	Conseil de quartier Villette Paul Bert
M	DARPHEUIL	Christophe	Directeur	Naturama
M	DE CHILLY	Jacques	Directeur	Agence de développement économique de la région lyonnaise
Mme	De la BOURDONNYE	Brigitte		
M	DORIEUX	Alain		HESPUL
M	DUBOS	Joël	Coordinateur	CREDUL
M	DUCHON DORIS	Alain	Président	Comité Louis Braille
M	DUVILLARD	Roger-Frédéric	Président	Chambre syndicale des loueurs
M	EXBRAYAT	Gabriel	Président	FNAUT
M	EYRAUD	Denis	Président	Union des comités d'intérêt locaux
M	FAVRE	Christian	Président	CIL Villette Paul Bert
Mme	FAVREL	Marie		SNCF
M	FEAUVEAU	Alain	Directeur	CCI de Lyon
M	FLEURET			Association de commerçants
M	FONTANEL	Bernard	Directeur	MEDEF Lyon Rhône
M	FRENCEL	Jean-Paul		ADULA

M	GALLEZ	François		La ville à vélo
M	GASCOIN	Yves	Président	Les droits du piéton
M	GIRARD	Bernard		DARLY
M	GODINOT	Sylvain		ALE
Mme	GRANDIN	Catherine	Directrice	CAUE
Mme	GRATALON-NDIAYE	Hélène		
M	GRILLOT	Philippe	Président	CCI Lyon
M	GROBOIS	Thierry	Directeur	Gare de Lyon Part Dieu
M	GUILLEMIN	Guy		
M	HUSSON			FRAPNA
M	IGUERSHEIM	Nicolas	Président	La ville à vélo
Mme	JORAND	Madeleine		CTVS
M	KRYSZTOFIAK	Dominique		Rent a car
M	LATAPIE	Didier	Président	La ville à vélo
M	LAVIGNE	Laurent		
Mme	LE DARZ	Patricia		Point de vue sur la ville
M	LEBRETON	Marien		La ville à vélo
M	LONGRE			Conseil de quartier Voltaire Part-Dieu et Comité de suivi du chantier Garibaldi
M	MACHEFERT	Vincent		Point de vue sur la ville
M	MALESKI	Jérôme	Président	Conseil de quartier Mutualité Préfecture Moncey
M	MARTIN	Michel		Les droits du piéton
M	MASSON	Georges		
M	MAUDUY	Jean-Paul	Président	CCIR Rhône-Alpes
Mme	MITROR	Irène-Victoria		Conseil de quartier Voltaire-Part Dieu
Mme	MITROR	Irène		Comité de suivi du chantier Garibaldi
M	MONCORGER	Gérard		Comité de suivi du chantier Garibaldi
M	MUNOZ	Aimé		
M	MURARD	Jean	Président	Déplacements citoyens
M	NANTERMET	Rolland	Président	Comité d'intérêt local Sans-Souci
Mme	PARIS	Anne-Céline		Demain Garibaldi
M	PECCEU	Luc	Président	Comité de suivi du chantier Garibaldi et Comité d'intérêt local Voltaire Part-Dieu
M	PEISER	Laurent	Président	Conseil de quartier Dauphiné Sans-Souci
Mme	PIAT	Chantal		
M	PICHAT	Etienne	Président	Lyon Vélo
M	POUX	Jean-Michel		Comité de suivi du chantier Garibaldi
Mme	RESCHE-RIGON	Frédérique		FRAPNA
M	REY	Paul	Responsable	Fédération française de cyclotourisme

M	ROUSSEAU	Yannis	Président	Association des commerçants des halles de Lyon
M	SIMON	Nicolas		Hertz
M	TISSOT	Georges		CIL Saxe-Brotteaux
M	TURCAS	François	Président	CGPME Rhône-Alpes
M	VANDEBROUCKS	Michel		Lyon Tramway
Mme	VILLEMAGNE	Blandine		Avis
M	VINCENT	Paul		CTVS
M	WEINMANN	Claude	Président	Maison Taxis du Rhône
M	WILDER	Pascal		Fédération des Taxis Indépendants

# AVIS ADMINISTRATIF DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION

## Avis administratifs

GRAND LYON  
communauté urbaine

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON /  
SNCF GARES & CONNEXIONS  
RESEAU FERRE DE FRANCE

### AVIS ADMINISTRATIF

Projets du Pôle d'Echange Multimodal  
de Lyon Part-Dieu et création de la voie L

### CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Par délibération en date du 27 mai 2013, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable aux projets du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et création de la voie L.

Les différentes opérations qui composent le PEM ainsi que le projet de création de la voie L sont soumis réglementairement à une concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme. Dans ce cadre, les Maîtres d'Ouvrage (Grand Lyon, SNCF-Gares & Connexions et Réseau Ferré de France) ont organisé une concertation préalable commune à leurs opérations.

Un avis paru le 29 mai 2013 a annoncé l'ouverture de la concertation dont le début a été fixé au 17 juin 2013. La clôture de cette concertation aura lieu le 29 octobre 2013 à 16 h 00 soit 15 jours à compter de la publication du présent avis.

A l'issue de la concertation, chaque Maître d'Ouvrage procédera au bilan de cette dernière à propos de l'opération qu'il conduit.

La Communauté Urbaine délibérera tout à la fois sur un bilan la concernant ainsi que sur un bilan global synthétisant les bilans de chaque Maître d'Ouvrage, ceci en sa qualité de Maître d'Ouvrage et de Coordonnateur de la concertation.

473708100

# AFFICHE INFORMANT DE LA CLÔTURE DE LA CONCERTATION

---



PROJET DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)  
DE LYON PART-DIEU ET PROJET DE CREATION DE LA VOIE L  
Clôture de la concertation préalable (Juin-octobre 2013)

Par délibération en date du 27 mai 2013, le conseil de la communauté urbaine de Lyon a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable aux projets du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et création de la voie L.

Les différentes opérations qui composent le PEM ainsi que le projet de création de la voie L sont soumis réglementairement à une concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage (Grand Lyon, SNCF-Gares&Connexions et Réseau Ferré de France) ont organisé une concertation préalable commune à leurs opérations.

Un avis paru le 29 mai 2013 a annoncé l'ouverture de la concertation dont le début a été fixé au 17 juin 2013. La clôture de cette concertation aura lieu le 29 octobre 2013 à 16 h 00 soit 15 jours à compter de l'affichage du présent avis.

A l'issue de la concertation, chaque maître d'ouvrage procédera au bilan de cette dernière à propos de l'opération qu'il conduit.

La Communauté urbaine délibérera tout à la fois sur un bilan la concernant ainsi que sur un bilan global synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage, ceci en sa qualité de maître d'ouvrage et de coordonnateur de la concertation.